

Commune de PONT SUR SAMBRE
ZAC. du VILLAGE

DOSSIER DE
VOTRE
CRÉATION
d'UN
SAMBRE

SOMMAIRE

I. RAPPORT DE PRESENTATION

II. MODE DE REALISATION CHOISI

REGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III. DOSSIER DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

--> NOTICE EXPLICATIVE

--> ESTIMATION SOMMATIVE DES DEPENSES

RAPPORT

DE

DOSST PIR

de PONT SUR

SAMBRE

Commune de PONT SUR SAMBRE
ZAC. du VILLAGE

REPRESENTATION
CREATION

SOMMAIRE

1 ORGANISATION URBaine ACTUELLE

1.1. Le tissu urbain

1.2. Les grands principes d'aménagement de la commune

1.2.1. Les orientations du S.D.A.U.

1.2.2. Les principes du P.O.S.

2 ANALYSE DE LA DEMANDE ET STRUCTURES D'ACCUEIL

II.1. Analyse de la demande

II.1.1. Evolution du marché foncier

II.1.2. Rythme de construction

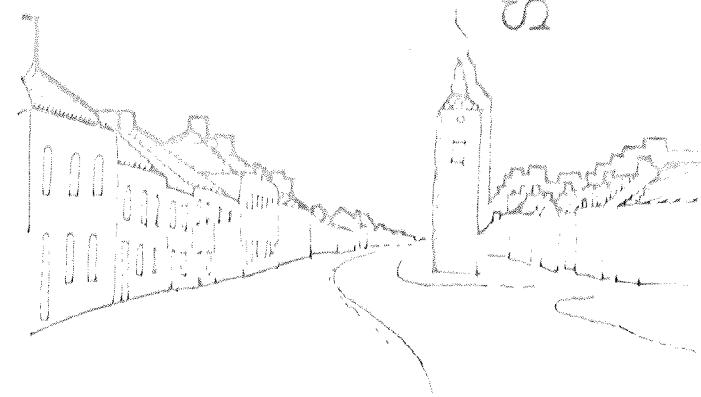
II.1.3. Activité du marché

II.1.4. Evolution des besoins

II.2. Structures d'accueil

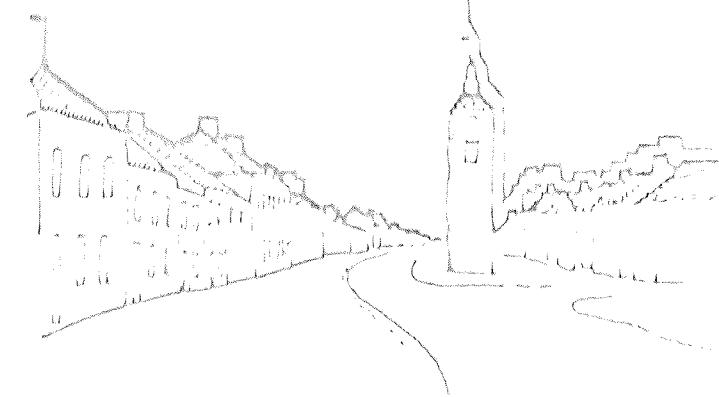
II.2.1. Capacité résiduelle des zones constructibles

II.2.2. Programmation

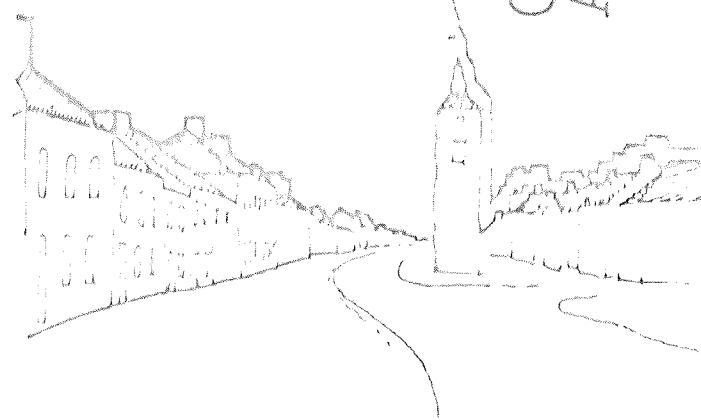


3 ANALYSE DU SITE - ETUDE D'IMPACT

- III.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**
- III.2. Effets de l'opération sur l'environnement**
- III.3. Justification de l'opération et du choix des terrains**
- III.4. Mesures envisagées pour réduire les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.**



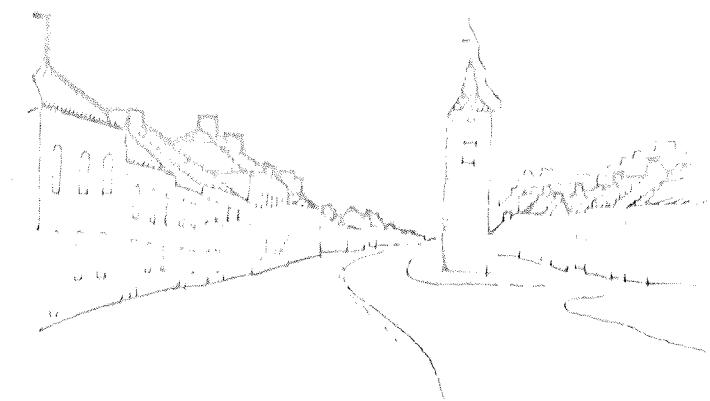
ORGANISATION URBAINE AGENCEUR



*La structure urbaine de PONT SUR SAMBRE témoigne de son évolution historique :
PONT SUR SAMBRE est une commune née de la réunion de deux paroisses - celle de
PONT et celle de QUARTES - qui se sont développées dès le Haut Moyen Age, à la junc-
tion du cours d'eau et d'une importante voie romaine.*

*Le passage de la SAMBRE par la voie romaine reliant BAVAY à REIMS justifie le
nom de la commune - autrefois PONS en 1305 puis PONS SUR SAMBRE au XV^e siècle.*

*A partir du bourg original l'urbanisation s'est développée linéairement le long
de cette ancienne voie (R.M. 361) à l'est, l'imité par la SAMBRE, à côté de celle de
QUARTES, groupée autour de son église.*



T. I. Le Tissu urbain

L'utilisation du sol de la commune de PONT SUR SAMBRE apparaît assez homogène. Elle se caractérise par :

- un tissu spécifique qui constitue le centre de la commune.
- Il se caractérise par un mode de groupement linéaire de l'habitat déterminant l'espace-rue, caractérisé par un retrait à l'espace public sous forme de jardin de devant avec phénomène de clôture ...
Ce mode d'implantation confère une échelle particulière à cet espace.
De plus, cet habitat présente une très grande homogénéité architecturale, par sa continuité, tout en présentant une richesse indéniable de par sa volumétrie, son rythme ...
- une urbanisation périphérique qui s'est réalisée essentiellement par petites opérations concertées. L'implantation de la Centrale Thermique E.D.F. - à l'écart du village - a favorisé d'une part le développement du hameau de PANTEGNES, d'autre part la création de petites cités : les Blancs Bois, Bel Air, Notre Dame, Les Quésnoys.



La délimitation entre espace urbain et espace rural se fait très aisément, la concentration de l'habitat s'étant réalisée au contact de l'agglomération centrale.

Cependant, au niveau de la structure urbaine du noyau central, l'urbanisation linéaire ancienne et l'éclatement de l'urbanisation récente en petites îlots ont laissé libres à l'intérieur des îlots d'importante superficie.

La Zone d'Aménagement Concerté permettra de pallier les problèmes engendrés par cet éclatement de l'urbanisation récente et de relier ces éléments urbains ponctuels fonctionnant en autarcie au centre de la commune.

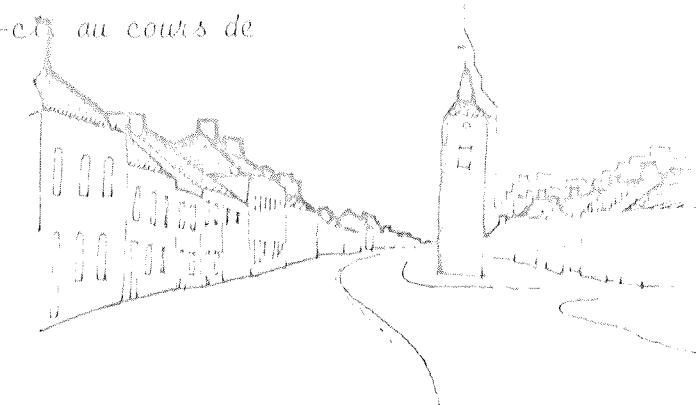
Parallèlement à cette homogénéité de l'occupation du sol, la commune de PONT SUR SAMBRE se caractérise par un équilibre vis-à-vis de la consommation d'espace.

En effet, la part du territoire occupé par les constructions (logements et activités) est moyenne par rapport à celle des autres communes du Bassin de la Sambre.

Les données fournies par le cadastre font apparaître un résultat global de 156 hectares de constructions, sur un total de 1.132 hectares, soit 13,8 % du territoire.

ETUDE PRELIMINAIRE AU PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DU BASSIN DE LA SAMBRE DEC. 1977 CETE NORD PICARDIE).

La nécessité d'aménager les îlots indennes de toute urbanisation en centre ville s'est avérée essentielle à une bonne structuration de celui-ci au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme.



f.2 Les Grands Projets d'Aménagement de la Commune

La Zone d'Aménagement concerté de PONT-SUR-SAMBRE - de par sa localisation et son importance - est une opération qui devra s'inscrire dans les opérations d'aménagement retenues lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Bassin de la Sambre et du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Il est nécessaire d'appréhender l'outil que représente cette opération pour assurer et maîtriser les principes d'aménagement précédemment définis à travers ces documents.

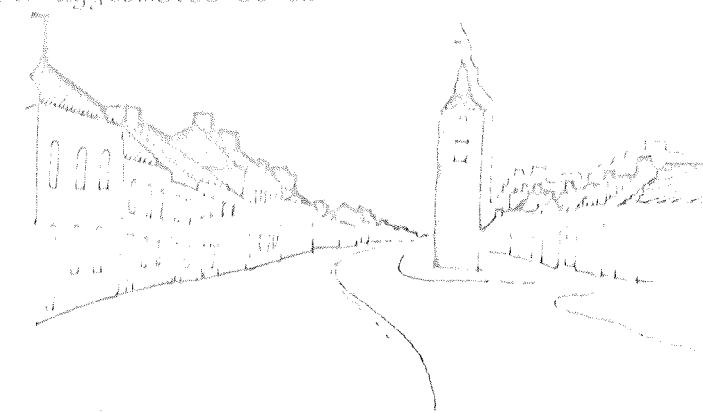
1.2.1. Les orientations du S.D.A.U.

Située de manière excentrique par rapport aux différents pôles du Bassin de la Sambre, PONT-SUR-SAMBRE n'est intéressée directement par aucun des grands projets prévus au S.D.A.U.

Seule la future voie nouvelle BERLAMONT-LOUVROIL empruntera sur une distance d'environ 800 mètres le territoire communal. La commune n'est touchée par aucun autre projet de voie nouvelle inscrit au S.D.A.U.

Le S.D.A.U. prévoit uniquement le renforcement de la partie agglomérée et la protection des espaces à usage agricole.

Les orientations propres à la commune correspondent à ce schéma.



1.2.2. Les Principes du P.O.S.

Le Plan d'Occupation des Sol's de la commune de PONT SUR SAMBRE -mis à l'étude en 1973 et approuvé le 3 MARS 1980- vise à :

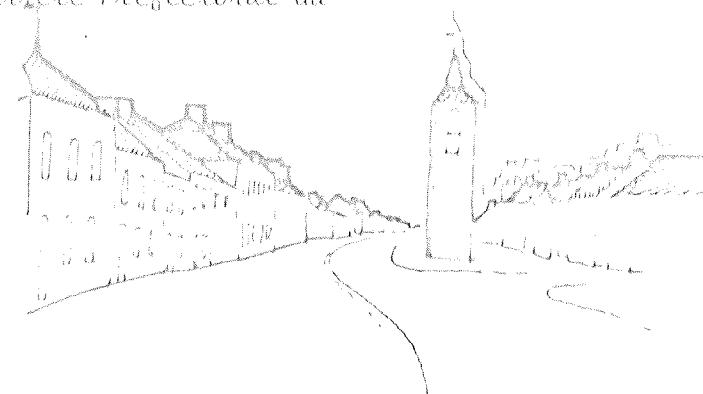
- PROTÉGER les espaces agricoles,
- MAINTENIR des zones à vocation industrielle à proximité du réseau ferroviaire,
- PORTER les efforts d'urbanisation et d'équipement sur les terrains situés à proximité du centre et en partie enclosés.

A cette fin, le zonage du P.O.S. a défini des secteurs d'urbanisation à court terme localisés entre la rue de Bel Air et la Rue de Quartes, entre la Route de Bavay et la rue de Quartes au Nord, et classés en zones urbaines (UB et UC).

... un secteur d'urbanisation à plus long terme, localisé entre la Rue Notre Dame et la Rue des Usines et classé en zone NA.

Le premier îlot -situé entre la Grand Rue et la rue Maurice Poitelle- a fait récemment l'objet d'un lotissement communal- lotissement du Bel Air de 19 parcelles libres. Sur la parcelle de front de rue de ce lotissement, un ensemble de 22 logements locatifs intermédiaires et individuels sera réalisé par le Foyer de l'Ouvrier.

Consciente de la nécessité de réaliser à court terme l'aménagement des terrains situés en zone NA, afin de répondre à une demande non satisfaite, la Municipalité a décidé dans un premier temps la création d'une Z.A.D. sur ce périmètre (Arrêté Préfectoral du 28 AVRIL 1980).



卷之三

DIGITAL MIMICRY ZAC
Lumite Zone NA
ZAC

Dans un deuxième temps, elle a confié à l'Agence d'urbanisme du bassin de la Sambre, une étude portant sur l'ensemble de la zone, afin de définir les objectifs et les modalités d'urbanisation.

De cette étude, il a été dégagé les effets induits de cet aménagement :

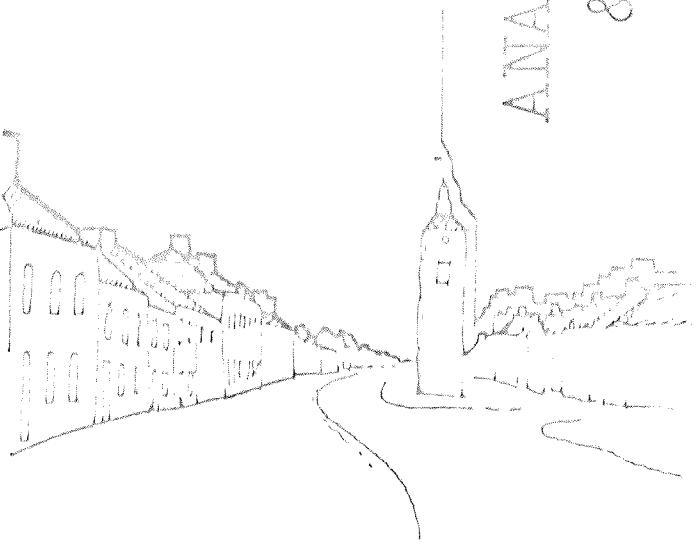
- sur la population,
 - sur les équipements,
 - sur la structure urbaine,
 - sur les mesures conservatoires de desserte et d'accessibilité de la zone NA au centre.

Ces différents éléments et un schéma de fonctionnement de l'ensemble de la zone ont permis de définir une série d'interventions échelonnées dans le temps (cf. schéma page suivante).

Cette étude, complétée par un bilan financier, a fait ressortir la faisabilité d'une opération à court terme d'environ 175 logements à réaliser sous forme de Z.A.C.



ANATYSE DE LA DEMANDE & STRUCTURE D'ACCUEIL



II. L'Analyse de la demande

II.1.1. L'évolution du marché français

Les études menées à ce sujet par l'Agence d'Urbanisme ont permis de préciser les moyennes actuelles :

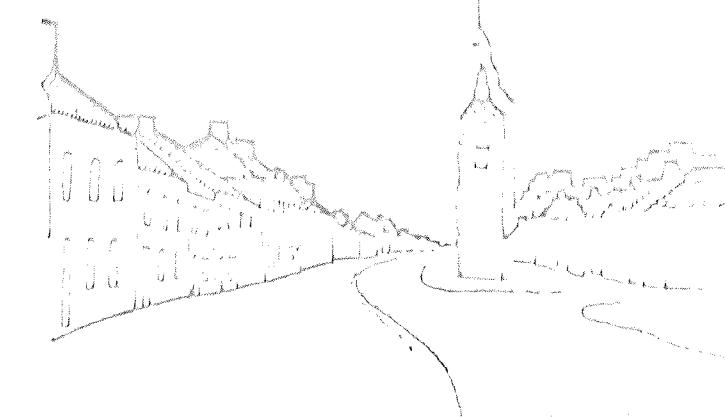
- de consommation d'espace (entre 1968 et 1971)
 - de vente de terrains à bâtir

II.1.1.1. La consommation d'espace par le logement

Elle est estimée à 7,6 hectares en 10 ans (jusqu'en 1977) soit moins de 0,8 hectare par an.

Pendant cette période, la commune de PONT SUR SAMBRE a donc consacré au logement 0,70 % de son territoire (1 133 ha), soit :

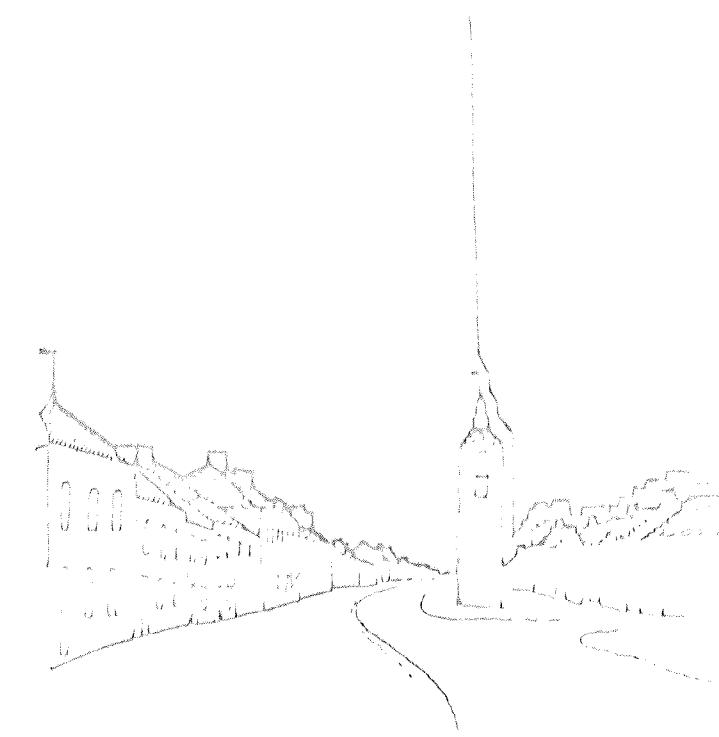
- nettement moins qu'au niveau (5 %) ou Leval (3 %)
 - plus cependant que Berlaimont (0,57 %) ou Bachant (0,26 %)



En termes de marché foncier, la construction équivalait alors, par type de logement à une consommation théorique de :

- 1,2 ha par les HLM locations (400m² par logement)
- 1,5 ha par les HLM accession (600m² -----)
- 3,8 ha par les logements primés (1000m² par logement)
- 1,1 ha par les logements non aidés (1000m² par logement)

Ces ordres de grandeurs doivent être rapprochés des ventes de terrains effectivement observées dans les années suivantes.

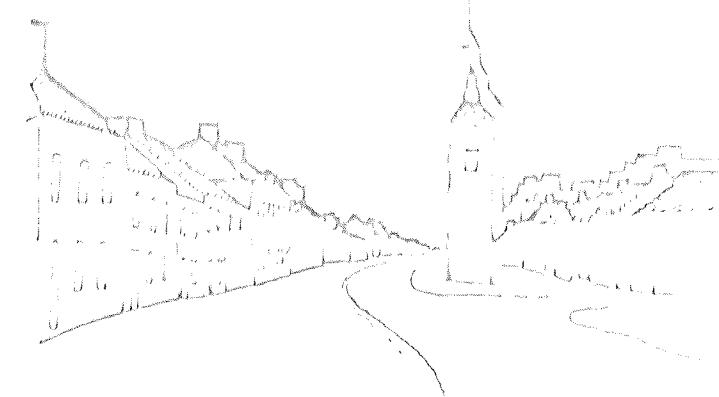


II - I - 1-2 Les mutations sur terrains à bâtir depuis 1976

| Nombre de mutations | Surface totale (m ²) | Prix moyen au m ² (F 1980) |
|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1976 | 5 | 8215 |
| 1977 | 2 | 2000 |
| 1978 | 1 | 2000 |
| 1979 | 3 | 16419 |
| 1980 | 2 | 1483 |

Les ventes de terrains, en dehors d'un lotissement de 1,3 hectare (en 1979) concernent donc des parcelles destinées à l'habitat individuel dont les tailles s'échelonnent de 500 à 2000 m² (une seule vente porte sur 4600 m²).

Les prix de vente, ramenés à leur valeur 1980, vont de 14 à 40 F. le m².



II.1.2. Rythme de construction

II.1.2.1. Rythme de construction au cours des dernières années :

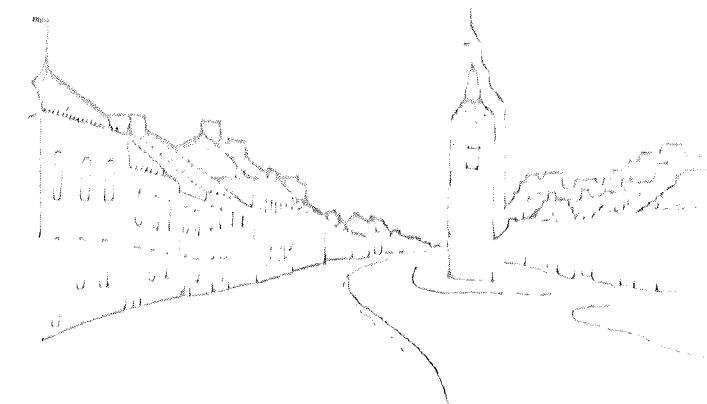
Depuis 1962, le rythme de construction à PONT SUR SAMBRE s'établit de la manière suivante :

LOGEMENTS TERMINÉS PAR PÉRIODE SELON LE TYPE DE FINANCEMENT

| PERIODE | HLM LOCATION | HLM ACCESION | PRIMES | SANS AIDE | TOTAL |
|---------|--------------|--------------|--------|-----------|-------|
| 62-67 | 0 | 8 | 157 | 19 | 184 |
| 68-74 | 0 | 20 | 35 | 4 | 59 |
| 75-80 | 30 | 8 | 7 | 10 | 55 |
| | 30 | 36 | 199 | 33 | 298 |

Depuis 1968, PONT SUR SAMBRE, qui rassemble 12 % de la population de l'aire du marché, a reçu 14 % des constructions édifiées dans ce secteur. Il y a donc eu un respect des besoins quantitatifs.

Pour ce faire, il a fallu mobiliser près de neuf hectares de terrain.



II.1.2.2. Répartition des constructions entre 1968 et 1980

| | PONT SUR SAMBRE | AIRE DU MARCHÉ |
|--------------|-----------------|----------------|
| HLM Locatifs | 21 % | 24 % |
| HLM Accésion | 23 % | 39 % |
| Pavillons | 38 % | 26 % |
| Non aidés | 12 % | 11 % |
| | 100 % | 100 % |

--> La part des logements sociaux construits à PONT SUR SAMBRE est inférieure à la moyenne du secteur. Le déséquilibre provient essentiellement de la faible proportion des logements sociaux en accession.

--> Inversement, la construction de pavillons en accession primés a été, à PONT SUR SAMBRE, beaucoup plus importante proportionnellement que sur l'ensemble des autres communes du marché.

--> La commune de PONT SUR SAMBRE a donc accumulé ces dernières années un retard en matière de construction de logements sociaux en accession.



II.1.3. Activité du marché

II.1.3.1. Le marché

II.1.3.1.1. Le marché du logement locatif

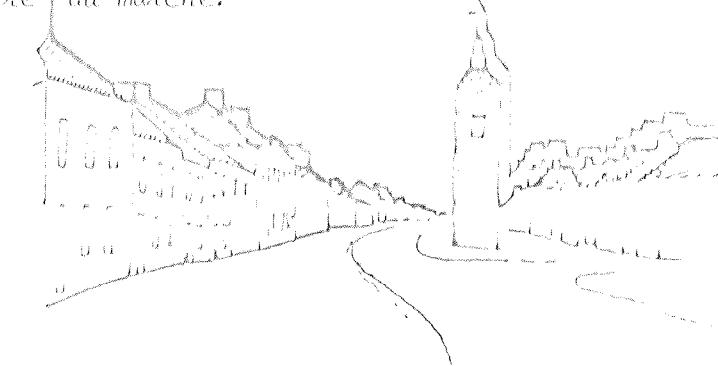
Une grosse partie de l'activité du marché du logement locatif (72 %) de l'aire du marché se réalise sur la commune d'AULNOYE (qui représente 42 % de la population du secteur).

A PONT SUR SAMBRE, depuis dix ans, les logements sociaux locatifs ont représenté 27 % de la construction, ce qui globalement, correspond à leur proportion dans la programmation de l'aire du marché d'AULNOYE (24 %). Il faut préciser que la construction en logements locatifs dans ce secteur a toujours été nettement inférieure, aussi bien à celle du secteur de MAUREJUC SAMBRE (49 %) que du département (40 %).

II.1.3.1.2. Le marché de l'accession

Le marché du logement en accession à la propriété, dans l'aire du marché d'AULNOYE (dont PONT SUR SAMBRE fait partie) s'exerce pour 60 % dans le secteur de l'individuel groupé bien que ce lici connaît une baisse régulière au profit du secteur diffus, lequel représente, en effet, 30 % de l'activité de l'aire du marché en 1978 et 1979, et plus de 60 % en 1980.

On a ainsi terminé en 1980, 41 logements individuels diffus pour 25 pavillons individuels groupés, très inégalement répartis sur l'ensemble de l'aire du marché.



| | 1980 | 1979 | 1978 | ANNEE MOYENNE |
|-------------------|------|------|------|---------------|
| INDIVIDUEL GROUPE | 25 | 45 | 76 | 49 |
| INDIVIDUEL DIFFUS | 41 | 19 | 36 | 32 |
| TOTAL | 66 | 64 | 112 | 81 |

La réalisation de pavillons individuels, tant en diffus qu'en groupé, s'effectue selon un rythme annuel variable (fourchette de 60 à 100 logements).

Il semble que le redressement brutal de la construction en individuel diffus, constaté pour 1980, affecte l'offre en pavillons individuels groupés qui, elle, est fortement descendue.

La commune d'AULNOYE représente en 1980 50 % de l'activité totale de l'aire du marché, ce qui confirme les analyses effectuées sur les années précédentes.

Quant à PONT SUR SAMBRE, depuis 1968, la part occupée par le marché de l'accession a été sensiblement équivalente à celle de l'ensemble des communes de l'aire du marché (73 % contre 75 %).

En ce qui concerne les communes de l'aire du marché, nous constatons :

→ Trois groupes de communes dans lesquels la part du secteur diffus est différente :

- AULNOYE qui couvre de 20 à 40 % du marché,

- BACHANT, BERLATMONT et PONT SUR SAMBRE qui couvrent ensemble de 30 à 55 % du marché (de 5 à 10 logements),

- Les petites communes (ECUELIN, ST REMY CHAUSSEE, MONCEAU ST MAEST, LEVAL, SASSEGNIES et NOVELLES) qui tiennent une place marginale.

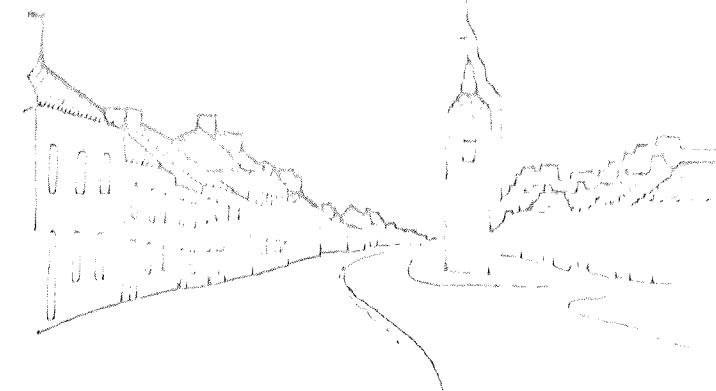


---> une irrégularité dans les rythmes de construction, ceux-ci pouvant doubler en une année.

RYTHME D'ÉCOULEMENT

Les taux d'écoulement trimestriels en locations ont été plus rapides en 1980 qu'en 1979 et ont évolué entre 65 et 100 %, cette pression étant d'ailleurs parallèle à un arrêt de mises sur le marché de nouveaux logements.

Quant aux accessions, les taux de vente remarquables des trois premiers trimestres de 1980 (100 %) ont chuté brusquement pour se retrouver en dessous de 1 %, en raison notamment du renouvellement important des stocks.



II.1.3.2. L'offre actuelle

II.1.3.2.1. L'offre en locations

Peu de logements sont actuellement disponibles.

Les 142 logements de la ZAC d'AULNOYE sont déjà attribués, les travaux n'étant pas encore terminés.

- En cours :

BACHANT : 23 logements en cours d'attribution

PONT SUR SAMBRE : 22 logements loués du FOYER DE L'OUVRIER;
rue Bel Air (travaux en septembre)

- En projet :

BACHANT : 74 logements

BERLATMONT : 16 logements pour personnes âgées

AULNOYE : 57 logements

LEVAL : 18 logements loués

165 logements seront donc mis sur le marché avant la fin 1982.

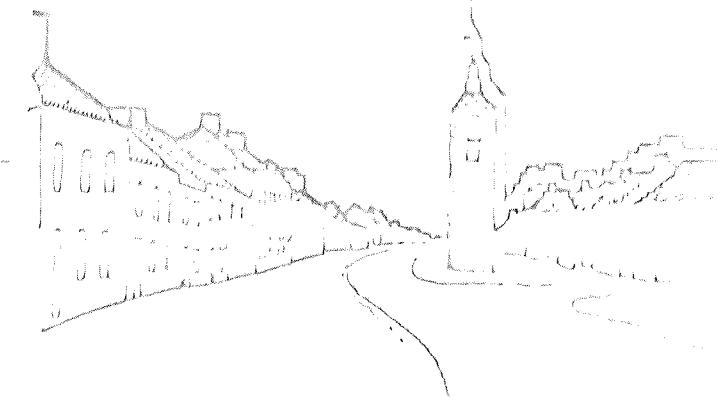
II.1.3.2.2. L'offre en accession :

- En cours :

LEVAL : 10 trés (quatre sont vendus)

AULNOYE : 24 Septentrion

PONT SUR SAMBRE : lotissement communal de 19 parcelles, presque toutes vendues.



Projets 1981 - 1982

BACHANT : 6 Logés Sambre

15 SA du PAS DE CALAIS et du NORD

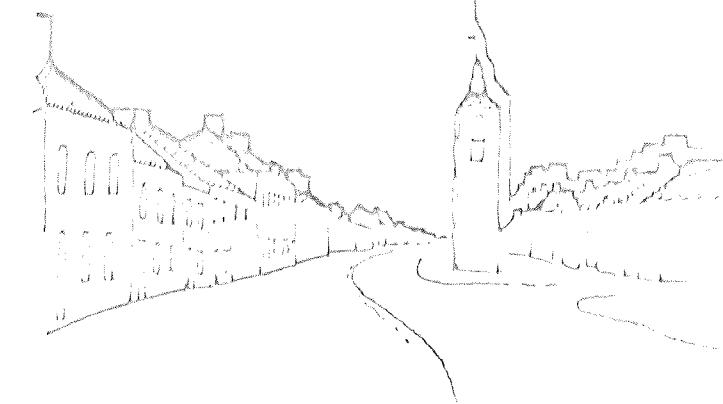
10 (permis dépassés)

LEVAL : 25 GMF (dernière tranche)

En attente

Lotissement GMF de 15 pavillons , Route de Bavay.

80 logements en accession seront mis sur le marché d'ici la fin 1982.



II . I . 4. ÉVOLUTION DES BESOINS

L'évolution des besoins est essentiellement fonction des prévisions démographiques et de l'attractivité que suscitent les établissements industriels implantés sur le territoire communal.

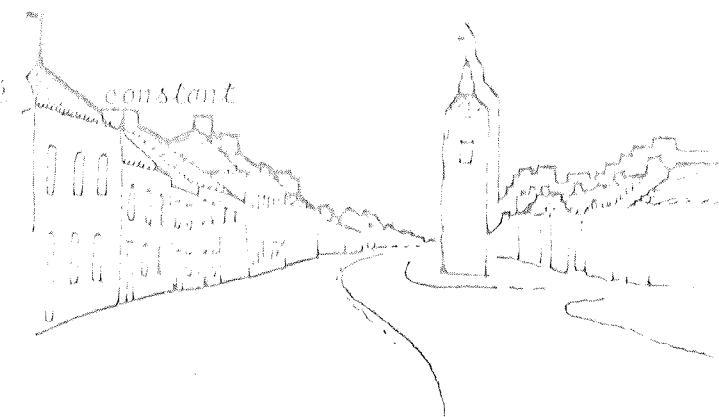
II . I . 4.1. Croissance démographique

Hypothèse sur l'évolution de la structure démographique de PONT SUR SAMBRE

En raison de la difficile connaissance des éléments déterminant les comportements de fécondité, il apparaît que toute hypothèse sur son évolution ultérieure risque d'être aléatoire.

La tendance à la dominance du modèle familial avec deux enfants, apparue ces dernières années, pourra s'informer ou se confirmer en fonction, par exemple, du niveau de vie, de l'urbanisation, des structures par catégorie socio-professionnelle, des possibilités professionnelles offertes aux femmes, des structures par C.S.P. ou des modalités de la politique familiale.

Le taux de fécondité adopté est celui de 1976 supposé dans les années à venir (cf INSEE).



| Tranches d'âge | Sexe féminin Effectif 75 | Sexe féminin Effectif 80 | Taux fécondité 1976 | Naissances Annuelles 75 - 80 | Naissances annuelles 80 - 85 |
|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 15 - 19 | 85 | 107 | 3,1 | 3 | 3 |
| 20 - 24 | 124 | 88 | 14,7 | 18 | 13 |
| 25 - 29 | 127 | 124 | 13,7 | 17 | 11 |
| 30 - 34 | 65 | 126 | 7 | 5 | 9 |
| 35 - 39 | 69 | 65 | 2,3 | 2 | 2 |
| 40 - 44 | 86 | 69 | 0,9 | 1 | 1 |
| 45 - 49 | 79 | 85 | 0,1 | 1 | 0 |
| | 638 | | | 47 x 5 = 235 | 45 x 5 = 225 |

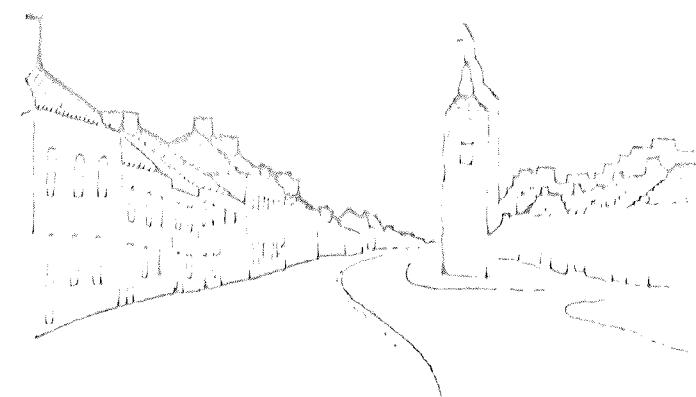
qui se répartissent comme suit selon les moyennes établies au niveau national par l'INSEE

En 1980 : sexe masculin 51 % soit : 120

sexé féminin 49 % soit : 115

En 1985 : sexe masculin 51 % soit : 120

sexé féminin 49 % soit : 115

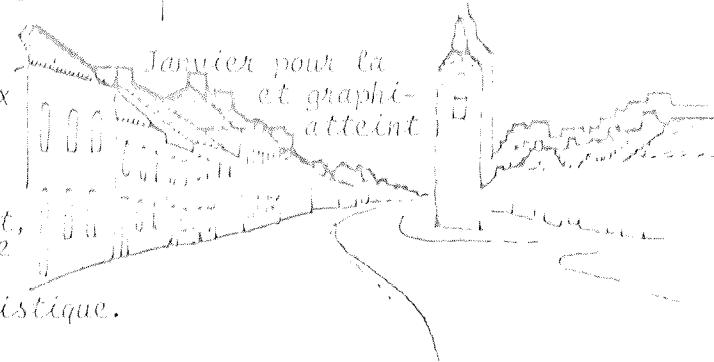


VITELLUSSEMENT de la PYRAMIDE DES AGES 75-80

| Sexe Masculin | | | Sexe féminin | | |
|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| % Mortalité | Effectif 75 | Effectif 80 | % Mortalité | Effectif 75 | Effectif 80 |
| 0,4 | 2,5 | 117 | 120 | 1,9 | 101 |
| 5,9 | 0,2 | 125 | 136 | 0,1 | 113 |
| 10,14 | 0,2 | 108 | 125 | 0,1 | 107 |
| 15,19 | 0,6 | 119 | 108 | 0,2 | 88 |
| 20,24 | 0,7 | 139 | 118 | 0,3 | 124 |
| 25,29 | 0,7 | 131 | 138 | 0,4 | 127 |
| 30-34 | 1,1 | 81 | 130 | 0,6 | 65 |
| 35-39 | 1,5 | 75 | 80 | 0,9 | 69 |
| 40-44 | 2,9 | 76 | 72 | 1,4 | 86 |
| 45-49 | 4,2 | 107 | 74 | 2 | 79 |
| 50-54 | 6 | 88 | 103 | 2,8 | 74 |
| 55-59 | 8,1 | 32 | 83 | 3,9 | 49 |
| 60-64 | 10,4 | 59 | 29 | 5,5 | 60 |
| 65-69 | 13 | 66 | 53 | 8,1 | 72 |
| 70-74 | 14,8 | 47 | 56 | 11,9 | 56 |
| 75+ | | 35 | 28 | 77 | 49 |
| | 1434 | 1453 | | 1367 | 1379 |

La répartition par âge de la population n'étant pas estimée au 1er Janvier entière, nous ne disposons, pour l'élaboration de nos tableaux, que de la répartition, à la date du recensement, suivant l'âge en cours d'année. En conséquence, la tranche 0-4 ne comporte pas les générations complètes puisque seuls les enfants nés entre Janvier et Février 1975 sont retenus dans la tranche d'âge 0-1 an. Autrement dit, nous sommes en présence d'un biais statistique, limité à la catégorie la plus jeune de 1/6.

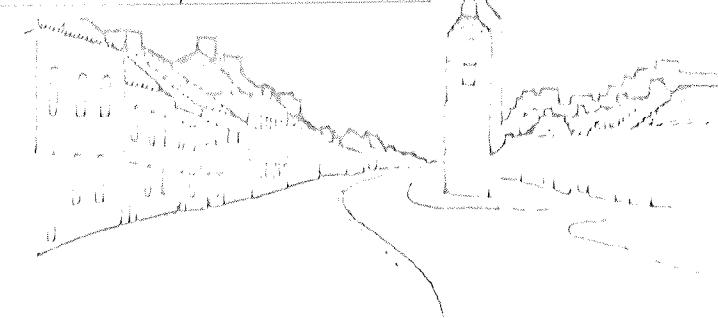
Le chiffre surmonté d'une étoile indique la correction du biais statistique.



VIEILLIT ET MORTALITE DES AGES 80-89

de la PYRAMIDE D'INVENTAIRE

| | Sexe Masculin | | Effectif 85 | Sexe Féminin | | Effectif 85 |
|-------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| | % Mortalité | Effectif 80 | | % Mortalité | Effectif 80 | |
| 0-4 | 2,5 | 120 | 115 | 1,9 | 115 | 110 |
| 5-9 | 0,2 | 136 | 117 | 0,1 | 119 | 113 |
| 10-14 | 0,2 | 125 | 136 | 0,1 | 113 | 119 |
| 15-19 | 0,6 | 107 | 121 | 0,3 | 117 | 113 |
| 20-24 | 0,7 | 118 | 107 | 0,3 | 88 | 107 |
| 25-29 | 0,7 | 138 | 117 | 0,4 | 124 | 88 |
| 30-34 | 1,1 | 130 | 137 | 0,6 | 126 | 124 |
| 35-39 | 1,9 | 80 | 129 | 0,9 | 65 | 125 |
| 40-44 | 2,9 | 72 | 78 | 1,4 | 69 | 64 |
| 45-49 | 4,2 | 74 | 70 | 2 | 85 | 68 |
| 50-54 | 6 | 103 | 71 | 2,8 | 77 | 83 |
| 55-59 | 8,1 | 83 | 97 | 3,9 | 72 | 75 |
| 60-64 | 10,4 | 29 | 76 | 5,5 | 47 | 69 |
| 65-69 | 13 | 53 | 26 | 8,1 | 57 | 44 |
| 70-74 | 14,8 | 56 | 46 | 11,9 | 66 | 52 |
| 75+ | | 28 | 48 | | 49 | 58 |
| | | 1453 | 1495 | | 1379 | 1412 |

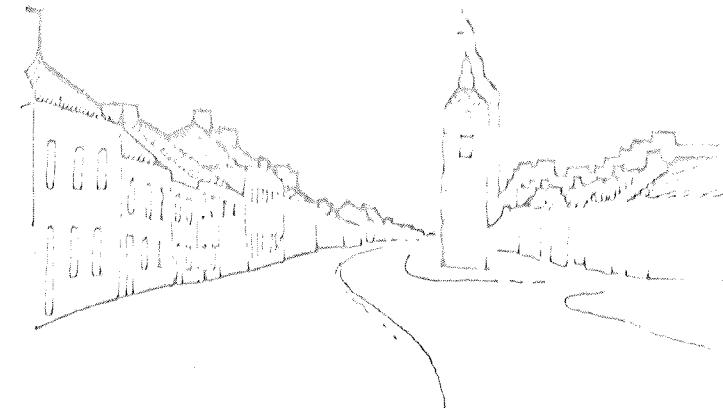


II . I .4 .2 Activités

PONT SUR SAMBRE : il existe dans le bassin industriel de la Sambre,

L'industrialisation, amorcée au 19 siècle s'est développé largement depuis, notamment dans les années soixante avec l'implantation de la centrale EDF qui a dynamisé la ville par la création de logements en petites cités.

Hormis la production d'énergie thermique, les principales activités sont la construction mécanique et le travail des métaux.



ACTIVITÉS

Dénomination de l'entreprise

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS SOUDEES

DEGAGE

S.A DENTES

SAMP

CENTRALE EDF : > 300 employés.

activité

Construction
métallique-soudée

Mécano-soudure
et chaufferie

Tuyauterie
Mécano-soudure
Chaudronnerie
moyenne et lourde

Armements
Aéronautiques

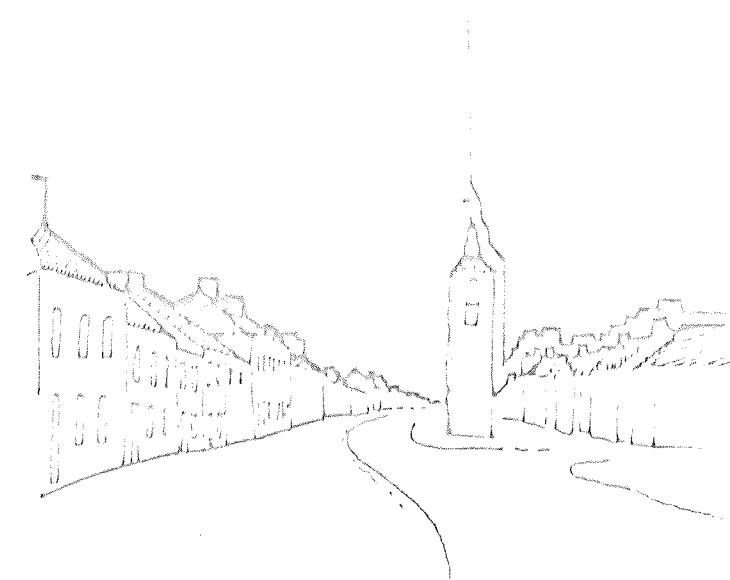
effectifs en 1980

20

25

70

150



| Catégories socio-professionnelles | Nombre | Part du Total |
|--------------------------------------------|--------|---------------|
| Agriculteurs | 49 | 5,1 % 2,3 % |
| Patrons | 63 | 6,4 % 8,3 % |
| Professions libérales cadres supérieurs | 35 | 3,6 % 4 % |
| Cadres moyens | 154 | 15,8 % 11,1 % |
| Employés | 124 | 12,7 % 14,6 % |
| Ouvriers | 517 | 52,9 % 53,9 % |
| Autres | 35 | 3,6 % 6 % |



La structure socio-professionnelle de la population active traduit le double aspect de la commune, à savoir :

- une forte population ouvrière,
- une activité agricole encore importante quoiqu'en régression.

L'activité des femmes y est très faible (18 % exerçant une activité rémunérée).

MIGRATIONS

40 % des personnes actives résidant dans la commune travaillent à l'extérieur.

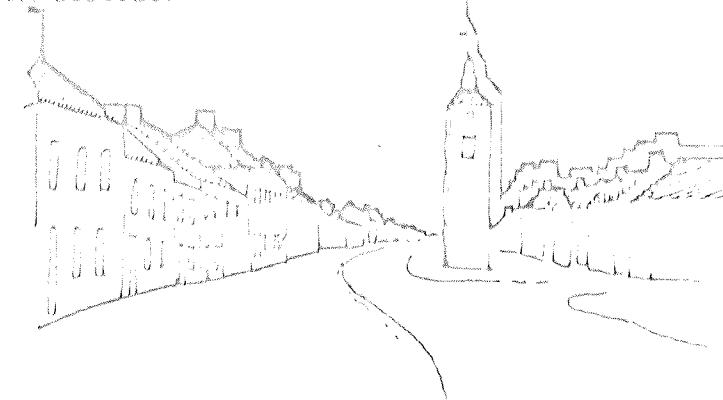
3/5 dans une autre commune de la même sous-zone, le reste à l'extérieur de la sous-zone.
(Source Enquête Logement Février 1979 AURS).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Il serait hasardeux de définir des hypothèses de développement économique à l'échelon de la commune. À la lecture du rapport de présentation du POS, on constate que la croissance de la population nouvelle semble étroitement conditionnée par l'accueil que peut offrir la commune et, en particulier, les possibilités de logement, les conditions économiques apparaissant ici secondaires. En effet, les pôles d'emploi sont situés à courte distance du bourg. (centrale EDF- Usine VALLOUREC AULNOYE- Centre SNCF AULNOYE).

La conjoncture économique amène à réviser un tel jugement.

Il est important de noter cependant la présence de terrains et locaux à usage industriel disponibles et desservis par la voie ferrée qui pourraient être réutilisés.



II .1 .4 .3 ESTIMATION DES BESOINS

Le volume de logements à programmer sur une commune est fonction d'un certain nombre d'hypothèses qui sous-tendent à la fois des objectifs et des contraintes externes.

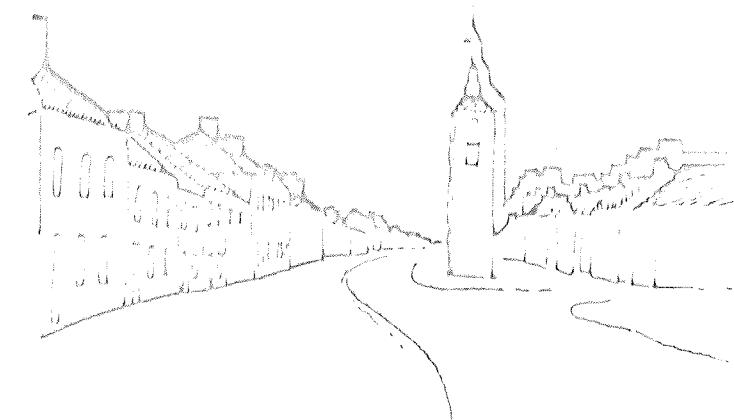
1ER CAS

On fait l'hypothèse que la programmation respecte "le poids démographique" de chaque. Autrement dit, PONT SUR SAMBRE représentant 12% de la population totale, on considère logique qu'au moins 12% de nouveaux logements s'y localisent, c'est à dire 145 logements en 1980 et 1985 (cf étude logement).

2 IEME CAS

On fait l'hypothèse que la répartition géographique du volume de logements à construire reste celle des années précédentes. cette hypothèse, on la voit, suppose un jugement favorable à l'égard de la programmation précédente.

Comme PONT SUR SAMBRE reçoit depuis une dizaine d'années 9% du volume construit dans l'agglomération considérée, il continuera à en recevoir 9% ; soit, si les besoins théoriques globaux étaient pris en compte, 110 logements entre 1980 et 1985.



3 IEME CAS

On fait l'hypothèse que la tranche d'âges qui sont le plus susceptibles de créer un ménage, c'est à dire les 20-24 ans à l'année 1980 ou les 15-19 ans à l'année 1975, recoupe sensiblement les besoins en logements qui apparaîtront.

Ce postulat, s'accompagne de l'hypothèse selon laquelle les jeunes gens de PONT SUR SAMBRE se marient entre eux (homogamie géographique).

Bien que discutable, cette hypothèse ne risque pas d'induire de grosses erreurs. En effet, s'il arrive qu'un mariage soit l'occasion pour une personne de quitter sa commune, il est probable, théoriquement, qu'une commune comptabilise une personne de plus à la suite d'un mariage.

Dans ce cadre, le nombre "théorique" de nouveaux ménages est égal à :

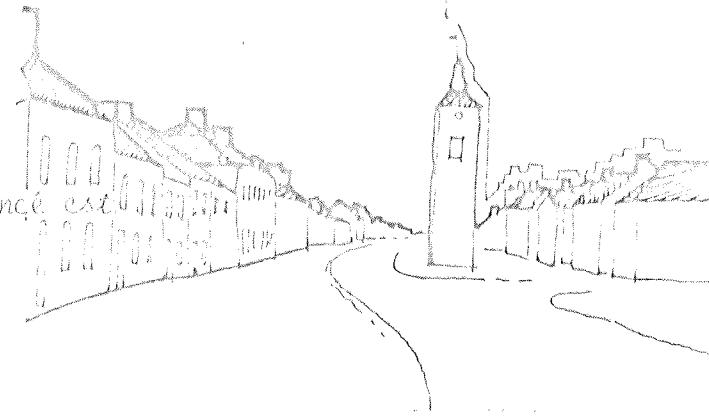
$$\frac{119 \text{ h} + 88 \text{ f}}{2} = 103$$

4 IEME CAS

Cette méthode prend comme hypothèse un maintien du taux annuel de nuptialité. Ce taux, dans cette région est de 7,9 pour 1 000 habitants.

PONT SUR SAMBRE comptant 2 800 habitants en 1980, on arrive à un nombre de 110 ménages probables entre 1980 et 1985, soit 22 chaque année.

Bien sûr, on peut dire qu'une petite proportion de gens mariés continuent à vivre avec leurs parents. C'est vrai, mais il y a aussi de plus en plus de gens non mariés qui demandent un logement si bien que, globalement, le chiffre annoncé est plutôt sous-estimé qu'excessif.



REMARQUE

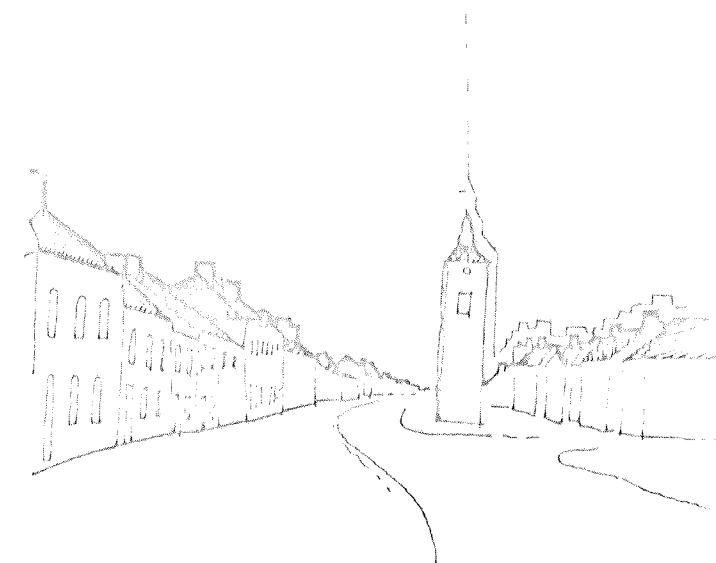
Les méthodes 2, 3, 4 supposent que l'e besoin de rester dans la commune est fondamental, la première méthode donnant plutôt la priorité à l'offre sur la demande.

CONCLUSION

POUR FAIRE FACE A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE CONSTRUIRE ENVIRON 140 LOGEMENTS ENTRE 1980 ET 1985, SOIT A UN RYTHME DE 28 EN MOYENNE CHAQUE ANNEE.

NB. : Cette estimation fait abstraction des déséquilibres potentiels de la programmation des années antérieures.

cfr : pour la période 1975-79, il a été construit 52 logements à PONT SUR SAMBRE alors que les besoins étaient du même ordre de grandeur, soit 125.



II.2 Structures d'accès

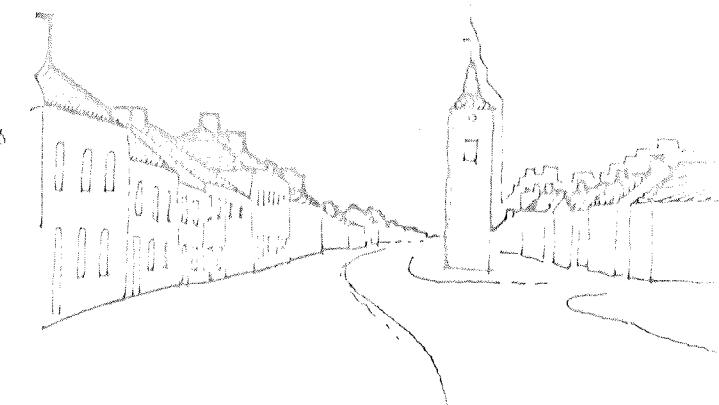
II.2.1. Capacité résiduelle des zones constructibles de la commune.

Entre 1968 et 1977, la construction de 1 149 logements neufs a nécessité la consommation d'environ 44 hectares, soit 380 m² par logement.

Etant donné, d'un côté, l'effort nécessaire à fournir des pavillons en accession aidée (PAP) et, de l'autre, le projet de construction de logements collectifs en location, c'est environ 6 hectares qui devraient être mobilisés avant 1985, soit la superficie de la zone NA du POS.

Les opérations de construction anciennes ont été réalisées en zone UB au nord du périmètre de la ZAC, au lieu-dit "le Bel Air".

- | | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Béguinage Yvon Vion (Décembre 1970) | 26 logements pour personnes âgées réalisés par le Foyer de l'ouvrier. Opération pour laquelle la commune disposait de la maîtrise foncière et qui a été subventionnée |
| - Béguinage le Verger (Février 1975) | 30 logements du Foyer de l'Ouvrier |
| - Logis Sambre (1971) | 10 constructions jumelées en accession |



URBANISATION RECHENITE

OPERATIONS REALISEES EN 1970-1975

OPERATIONS EN COURS DE REALISATION

PROJETS EN COURS DE PLANNING



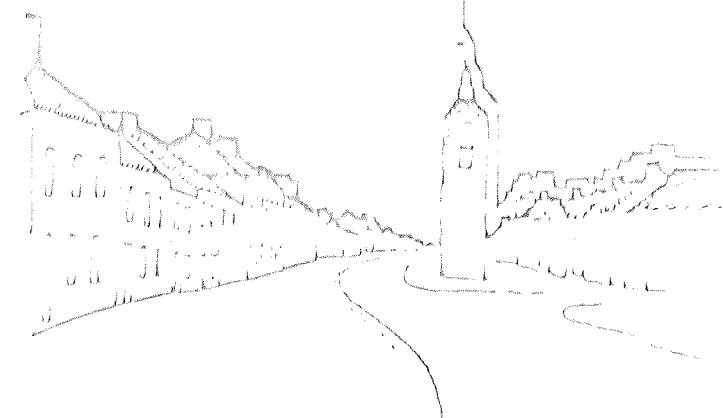
- Opération récente : - lotissement commandé du tel Aix (19 parcelles libres)
- en front à rue de ce lotissement, réalisation prochainement d'un ensemble de 22 logements locatifs intermédiaires et individuels par le Foyer de l'Oranger

Ces deux secteurs sont maintenant pratiquement entièrement occupés et les parcelles libres situées dans le centre se raréfient.

II.2.2. PROGRAMMATION

L'étude logement de l'Agence d'urbanisme retenait comme souhaitable la construction de 200 logements groupés par an sur l'aire du marché jusqu'en 1985.

Compte tenu de ces besoins prévisibles des dernières statistiques disponibles (notamment le solde migratoire négatif du BASSIN DE LA SAMBRE) et des projets connus à ce jour (236 logements sur l'aire du marché), et dans l'hypothèse où des programmes de construction sur des communes voisines ne viendront pas bouleverser les prévisions, une offre annuelle de 28 logements groupés sur la commune du PONT SUR SAMBRE apparaît souhaitable (soit 140 logements d'ici 1985), ce qui correspond au doublement du rythme de construction de ces dernières années.

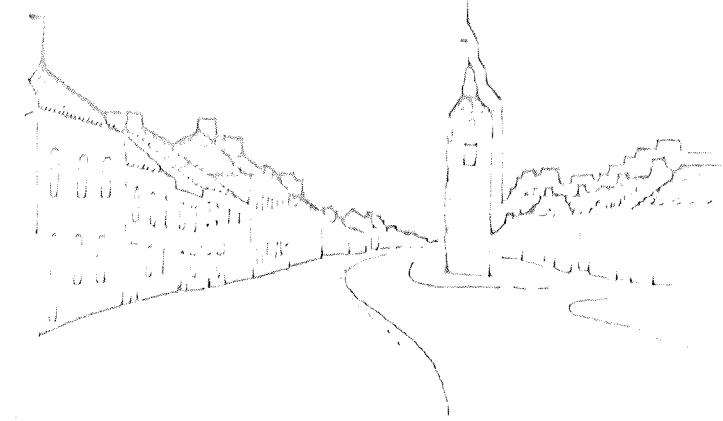


La part des accessions aidées devrait atteindre 40 % pour compenser ce déficit des périodes antérieures. Quant aux logements locatifs, il y aura lieu, comme sur tout le Bassin de la Sambre, d'accorder une place aux petits (F3) et grands logements (F5 - F6) qui soit moins marginale que dans le passé.

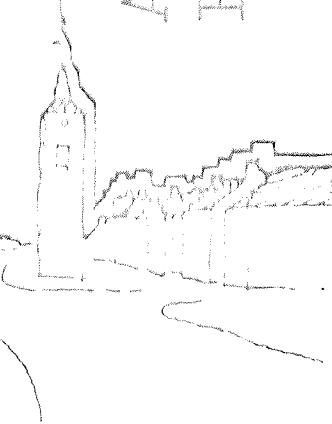
Enfin, la réservation d'une dizaine de parcelles libres devrait satisfaire les besoins en ce domaine.

PREPROGRAMME QUANTITATIF ET ECHEANCIER DE CONSTRUCTION

| ANNEES | COLLECTIFS | INTERMEDIAIRES | INDIVIDUELS LOCATIFS | ACCESSION | PARCELLES LIBRES | TOTAL |
|--------|------------|----------------|----------------------|-----------|------------------|-------|
| 1982 | 16 | - | 15 | - | - | 31 |
| 1983 | 30 | - | 5 | - | - | 35 |
| 1984 | - | 12 | - | 14 | 10 | 36 |
| 1985 | - | - | 22 | 12 | - | 34 |
| 1986 | - | 30 | - | 9 | - | 39 |
| TOTAL | 46 | 42 | 42 | 35 | 10 | 175 |



ÉTUDE D'IMPAI.



ANATYSE du SITE.

NOTES RECEIVED

ALL THOSE DOCUMENTS WHICH ARE OF USE TO THE STUDENT.

三

INFRASTRUCTURES **1747-1848**
— **voie ferrée**
— **vacée importante**



III.1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

III.1.1. Situation

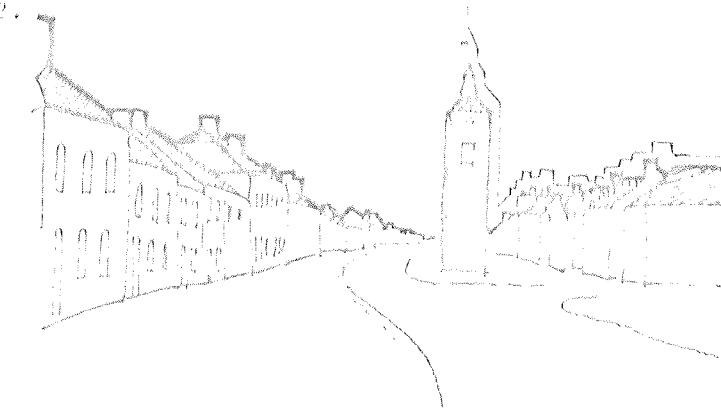
Les terrains de la Z.A.C. du "VILLAGE", d'une superficie de 6 ha 21 a 72 ca se situent à proximité immédiate du centre de PONT SUR SAMBRE.

- Compris entre cette zone centrale et une urbanisation récente (lotissements E.D.F.) ils constituent un ELEMENT IMPORTANT DE SYNTHÈSE entre ces différentes zones.
- Ces terrains se trouvent enclavés partiellement du fait d'une frange construite sur la Rue Maurice Poirette ainsi que partiellement sur la Rue des Usines qui bénèfie d'un accès possible.
Ils s'ouvrent totalement au Nord-Est sur la Rue Notre Dame.

III.1.2. Caractéristiques

Morphologie générale de forme linéaire.

Topographie : le relief présente une légère pente douce du Nord vers le Sud. De par sa topographie peu accentuée, le site ne présente aucune contrainte physique et n'offre donc pas au regard de la constructibilité de difficultés particulières. Le sol est sain et relativement homogène sur l'ensemble de la zone.



Paysage typique de l'Avesnois, constitué de pâtures plantées d'arbres fruitiers (pommiers) séparées par des haies vives.

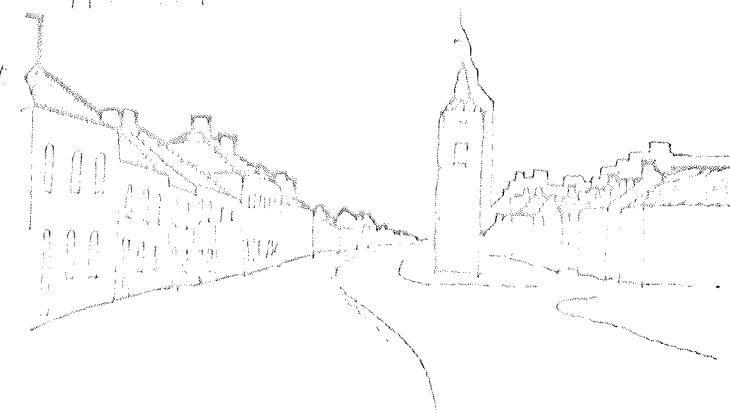


III.1.3. Structure parcellaire

La structure parcellaire est assez facile. En effet, les objectives concernées se composent de cinq unités foncières.



- Indivision VANDERKROOY L., JACQUIN A. et E. : parcelles AD 46, 426 et 428
- Indivision PERELLE F. et J. : parcelle AD 430
- COLMANT M. : parcelle AD 432
- Indivision SACRE A. et B. : parcelles G 351 et 502
- Indivision STOCLET G. et G. : parcelle G 500

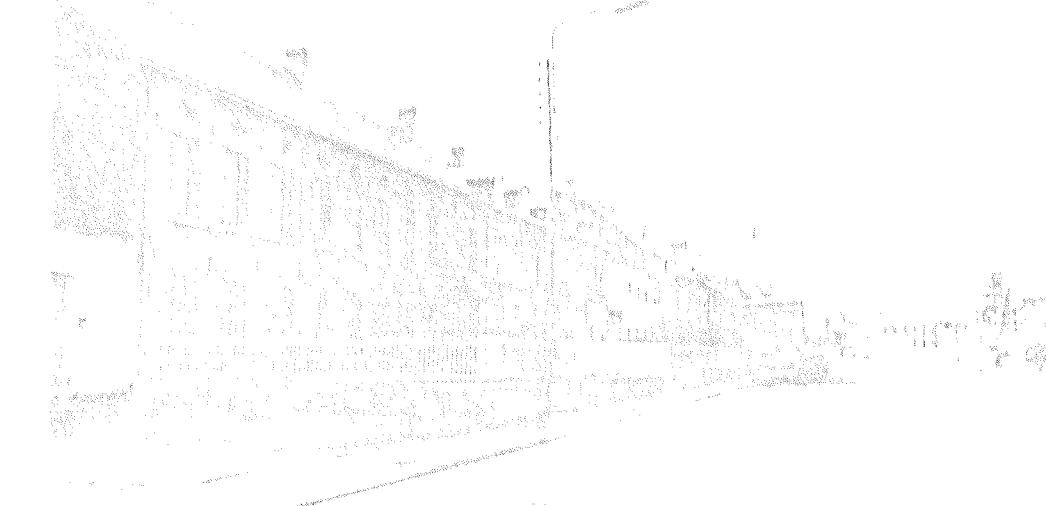


III.1.4. L'environnement immédiat

• Relation au centre :

L'environnement urbain immédiat est constitué d'une part par le centre de PONT SUR SAMBRE, historiquement à l'origine de son urbanisation dont l'originalité tient à sa forme linéaire et au mode d'implantation de l'habitat en retrait de l'espace public avec phénomène de jardin de devant et clôtures (muret, grille...).

La "Grande Rue" regroupe les fonctions de commerces et de services.



La Rue de Quarts, élément important au niveau de la relation Z.A.C. - "Grande Rue", regroupe les différents services : Mairie, salle des fêtes.

Le périmètre de Z.A.C. original ne permettait pas du fait de l'enclavement des terrains une continuité urbaine désirée. Seul un accès piéton mettait en relation la Z.A.C. au centre de PONT SUR SAMBRE.

C'est pourquoi il fut envisagé d'étendre le périmètre de la Z.A.C. afin de permettre une meilleure accessibilité au centre. (cf. Implications sur l'environnement - III.2.).





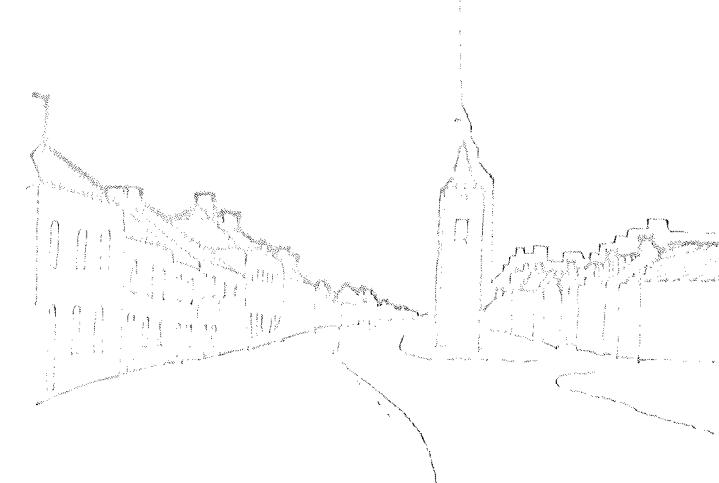
ACCÈS PIÉTON POSSIBLE



• Urbanisation récente :

(L'évolution du centre de PONT SUR SAMBRE)

Les terrains de la Z.A.C. du "Village" se trouvent au contact des dernières réalisations du centre de PONT SUR SAMBRE telles que les cités Notre Dame et Les Quenays. Leur implantation avait laissé un vaste espace libre. L'aménagement de la Z.A.C. permettra de relier ces différentes opérations au centre de PONT SUR SAMBRE afin de constituer un ensemble organique CENTRE - OPÉRATIONS PONCTUELLES.



Cité des Jardins

Z.A.C.

Cité les Quesnoys

III.1.5. Déserte de la zone :

III.1.5.1. Équipements primaires de desserte

- Voies routières :

La ZAC n'est pas reliée directement à l'axe principal de la commune, à savoir le C.D. 961.

Toutefois, la rue de Quarts (CD 117) sur laquelle elle débouche rejoint 200 mètres plus loin le C.D. 961. De plus, la rue Notre Dame, qui constitue une voirie secondaire, délimite au Nord-Est la zone.

L'organisation du réseau de voirie de la ZAC doit impérativement prendre en compte cette axialité importante que constitue le C.D. 961.

- Réseau d'eau :

et plan de délimitation

L'alimentation de la ZAC en eau potable n'imposera pas de travaux importants.

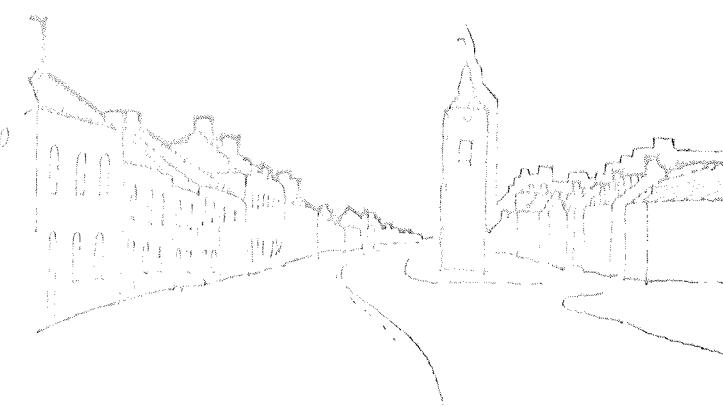
L'alimentation de la commune se fait à partir des stations d'AULNOYE AYMERTES et BACHANT par l'intermédiaire d'une conduite Ø 125 (C.D. 961) pour la première, et Ø 150 pour la seconde.

Cette canalisation Ø 150 longe la rue des Usines qui dessert en partie la ZAC. La distribution est effectuée à partir de celle-ci par un réseau maillé qui dessert les rues M. Poïette et Notre Dame.

- Assainissement :

et plan de délimitation

Les canalisations existantes Rue des Usines (Ø 600 et 300) et rue M. Poïette (Ø 600) ont été établies en système unitaire



Le réseau existant de l'au de la rue Notre Dame, plus récent, a été établi en système séparatif. La rue Notre Dame, qui délimite la zone au Nord-Est, est ainsi drainée par une canalisation "eaux usées" à 100 (OT DU BACHANT - AUINOYE) et "eaux pluviales" à 100 puis 300.

III.1.5.2. Transports collectifs

La commune bénéficie d'un service de liaison qui assure la correspondance avec les trains rapides de PARIS, qui arrivent à proximité, en gare d'AUINOYE.

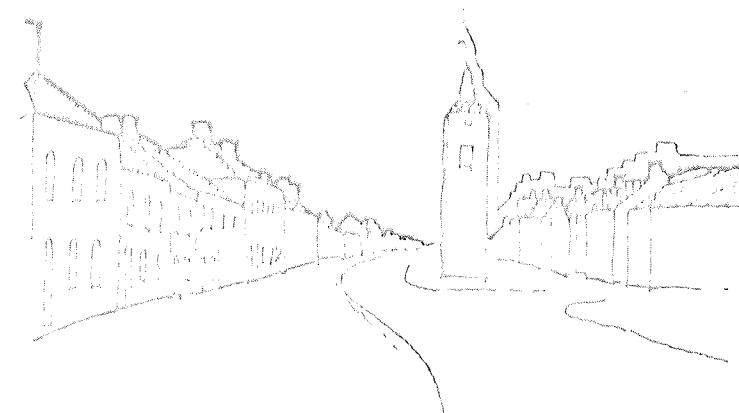
PONT SUR SAMBRE est également desservie par des services d'autobus urbains. Depuis Septembre 1979, la S.E.M.I.T.T.B. (Société d'Economie Mixte des Transports Interurbains du Bassin de la Sambre) assure la desserte de toutes les communes.

Une ligne assure la desserte de PONT SUR SAMBRE à partir du centre de MAUBEUGE (ligne MAUBEUGE-AUINOYE-BERLAMONT).

Une autre ligne dessert successivement AYMERIES-AUINOYE et PONT SUR SAMBRE avec cinq points d'arrêts répartis sur le territoire communal. (cf Schéma).

La S.E.M.I.T.T.B., créée à l'initiative du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Sambre modifie périodiquement son réseau en fonction des nouveaux besoins constatés dans chaque commune.

L'urbanisation de la ZAC ne nécessitera ni augmentation des fréquences ni modification du trajet.



RHEINAU BÜS URBATINS

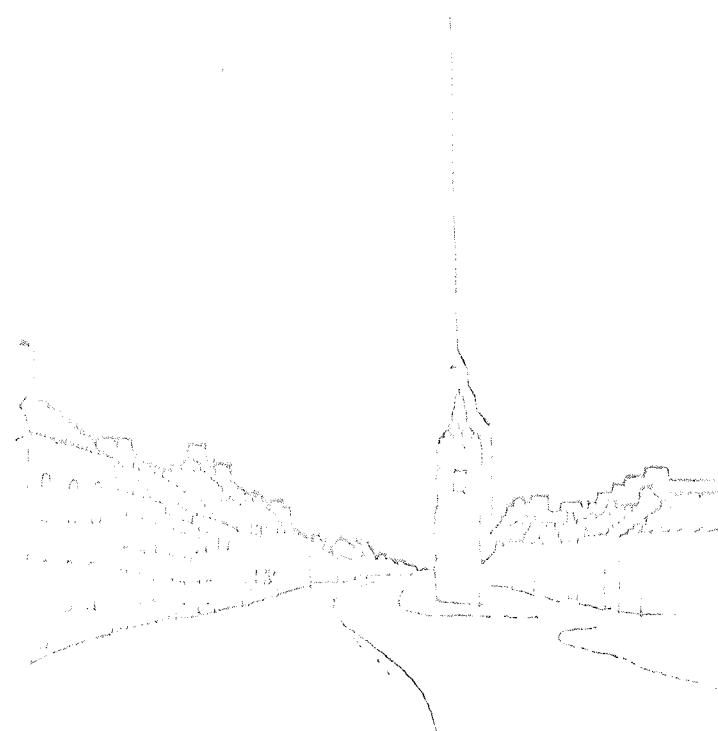
八

III.1.6. Servitudes :

Les terrains de la Z.A.C. sont compris dans le périmètre de visibilité institué pour protéger le monument historique inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques que constitue l'ancienne Tour de Guet située Grand'Rue (périmètre de 500 mètres).

Cette servitude entraîne certaines obligations architecturales, qui seront déterminées par l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'instruction des permis de construire.

Les terrains situés le long de la Rue Notre Dame et le long de la Rue de Quartes, qui délimitent en partie la zone, sont grevés d'une servitude d'alignement.



III.2. EFFETS DE L'OPÉRATION SUR L'ENVIRONNEMENT

III.2.1. Evolution urbaine et besoins engendrés par l'apport de population nouvelle

III.2.1.1. Evolution urbaine :

L'opération prévue dans la Z.A.C. contribuera à renforcer la "vie" du centre et à assurer à la Cité Notre Dame une liaison directe avec les commerces et services.

174 logements y seront construits. Des cellules commerciales et des services pourront éventuellement s'implanter autour de la place minérale située à l'entrée de la zone et constituant le pôle structurant de l'opération.

IMPLICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT :

. L'une des premières implications urbaines sur l'environnement fut d'étendre le périmètre de la ZAC afin de favoriser la continuité des espaces de la ZAC et du centre. Cet accès créé devait permettre une lisibilité et une inscription urbaine de l'entrée de l'opération.

. La création d'un édifice public (salle des fêtes) à l'entrée de la zone (intersection Rue de Quarts et Rue des Usines) impliquait une réflexion quant à la définition de la relation ZAC/SALLE DES FÊTES.



L'implantation de ce bâtiment, les espaces générés, furent définis en fonction :

--> d'une continuité entre les espaces constituant le centre et l'opération ;

--> de la création d'un espace public de place pouvant recevoir les différentes fonctions de prolongement de cette salle des fêtes et jouant le rôle de noyau.

III.2.1.2. Équipements de superstructure :

Équipements existants :

Les abords directs de la zone présentent en nombre et en qualité tous les équipements dont les futurs habitants de la ZAC auront besoin.

Équipement administratif :

La commune de PONT SUR SAMBRE dispose d'une Mairie, d'une salle des fêtes située en contiguïté, d'un hôtel des postes qui appartient à la ville et d'une perception.

La Municipalité projette la création d'une salle des fêtes à proximité immédiate de l'opération. La définition de son insertion dans le site est liée à la composition de l'opération.



. *Équipement sanitaire :*

Des permanences et consultations des nourrissons sont tenues en mairie quatre fois par mois mais la ville ne dispose d'aucun local spécifique.

. *Équipement socio-culturel :*

La commune dispose d'une salle municipale permettant des activités de loisirs diverses et d'une bibliothèque, ouverte deux fois par semaine.

. *Équipement social :*

Il se compose d'une résidence pour personnes âgées.

. *Équipement sportif :*

Un terrain de football, une salle des sports et un double plateau d'évolution constituent l'équipement principal de la commune.

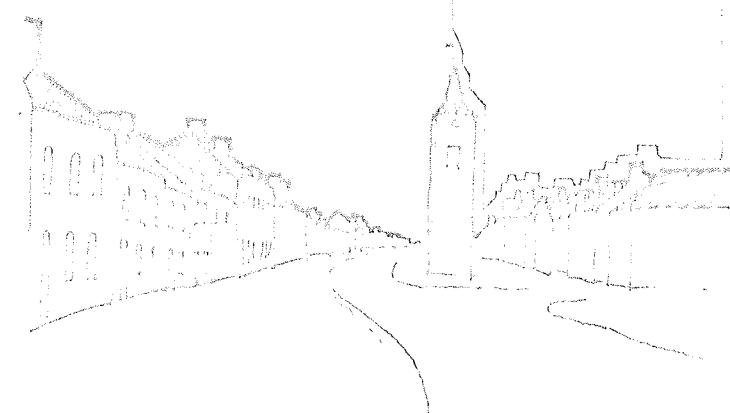
Un nombre important de sociétés permettent d'animer la vie locale : basket, volley, ping pong, gymnastique volontaire, club de gymnastique pour jeunes, tennis, jeu de balle, boxe, pétanque, club de cyclo-tourisme, cross.

La centrale thermique dispose en outre d'un club de tennis avec terrain particulier et a ouvert aux enfants de la commune un club de judo.

. *Équipement scolaire :*

Les établissements scolaires existants sont au nombre de deux :

- une école maternelle "Louise Roland" (effectif 1981 de 155 élèves) comprenant six classes dont une vacante.
- une école primaire mixte (effectif 1981 de 209 élèves) comprenant onze classes dont deux vacantes.



Pour le secondaire, des lignes de ramassage scolaire assurent le transport des enfants vers AULNOYE et BERLAIMONT.

Celles-ci desservent également les établissements privés d'enseignement de BAVAY et d'AULNOYE (Etablissement Jeanne d'Arc).

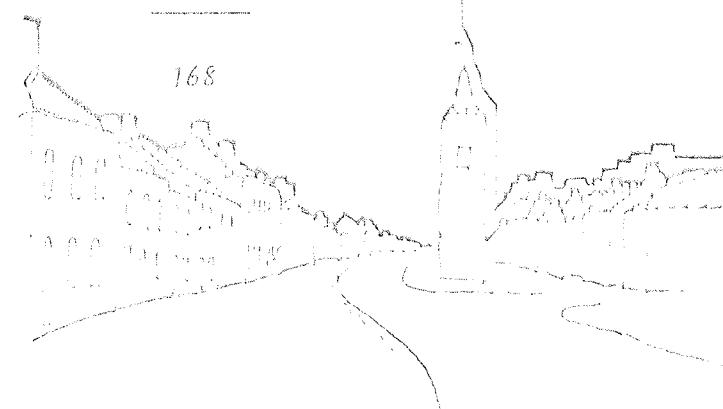
Equipements à prévoir :

La Z.A.C. devrait comporter environ 520 habitants.

Si l'on suppose qu'il s'agit d'un apport de population extérieure, les besoins en équipements seront les suivants :

PREMIERE METHODE (*empirique*) :

| LOGEMENTS LOCATIFS TYPE | Nbre | Nombre d'enfants/logement | Total Enfants |
|----------------------------|------|---------------------------|---------------|
| F 2 | 14 | - | - |
| F 3 | 26 | 1 | 26 |
| F 4 | 64 | 2 | 128 |
| F 5 | 25 | 3 | 75 |



| LOGEMENTS TYPE | Nbre | Nombre d'enfants/l'logement | TOTAL Enfants |
|-------------------|------|-----------------------------|---------------|
| ACCESSION F 5 | 35 | 3 | 105 |
| PARCELLES LIBRES | 10 | 1,5 | 15 |

TOTAL D'ENFANTS DANS LA Z.A.C. = 288

Distribution par âge (distribution de référence = pyramide des âges de la commune)

| | |
|--------------------------|---------|
| 0 - 4 ans = 25 % | soit 72 |
| 5 - 9 ans = 27 % | soit 78 |
| 10 - 14 ans = 25 % | soit 72 |
| 15 - 19 ans = 23 % | soit 66 |

Sur les 72 enfants âgés de 0 à 4 ans, il est probable que la moitié soit scolarisée
--> 36.

Sur les 150 enfants âgés de 5 à 14 ans, le primaire ne concerne que les 5-9ans, et les
10-12 soit 78 + ?? = 114

?

Récapitulation des besoins :

Nombre d'enfants qui iront en maternelle = 36
--> donc nécessité de deux nouvelles classes.



Nombre d'enfants qui iront en primaire = 114
--> donc nécessité de 4 ou 5 classes.

DEUXIEME METHODE (normative) :

| | NOMBRE D'ENFANTS PAR LOGEMENT | TOTAL | NOMBRE LIMITE D'ELEVES / CLASSE | NOMBRE DE CLASSES A PREVOIR |
|------------|-------------------------------|-------|---------------------------------|-----------------------------|
| MATERNELLE | 0,3 | 54 | 25 | 2 |
| PRIMAIRE | 0,55 | 99 | 25 | 4 |

Toutefois, il est improbable que toute la population vienne de l'extérieur. Une approche réaliste doit prendre en compte les transferts endogènes de population.

Prenons deux scénarios :

SCENARIO A : 60 % des nouveaux résidents viennent de l'extérieur. En prenant la moyenne des résultats obtenus par les deux méthodes pré-exposées, les besoins seraient de :

1 classe maternelle
3 classes primaire (à 25 par classe)

SCENARIO B : 80 % des nouveaux résidents viennent de l'extérieur. Les besoins, cette fois ci, sont de :

1,44 maternelle (à 25 par classe)
1,20 " (à 30 "
3,4 classes primaires

CONCLUSION : En fonction des scénarios qui seront réalisés (voir la demande enregistrée), il y aura lieu de programmer :

- > 1 ou 2 classes maternelles
- > 3 ou 4 classes primaires

Compte tenu de l'étalement dans le temps de la réalisation de l'opération (5 ans pour la programmation), et de la capacité résiduelle des équipements scolaires existant à ce jour (une classe maternelle, et deux classes primaires), il n'apparaît pas nécessaire de programmer un nouvel établissement scolaire.

En effet, seul le suivi de la croissance (?) démographique ultérieure devrait permettre de corriger ces hypothèses et ainsi une adéquation besoins-équipements.



III.2.2. Structures d'exploitation

et schéma page suivante

La Z.A.C. touche l'exploitation agricole de M. BARDOUX.

Sur les 6 hectares concernés, deux hectares sont libres d'occupation mais quatre sont exploités en location par cet agriculteur, âgé d'une quarantaine d'années. Cependant, le pourcentage des terres expropriées représente une valeur de production inférieure à 35 % de celle de l'exploitation dont le siège se situe à AULNOYE, et la surface restante est supérieure à la superficie minimale fixée en matière de cimuls et réunions d'exploitations agricoles.



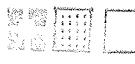
33

EDUCATION IN AGRICULTURE

PERIMENTAL Z. A. C.

TERRAINS OCCUPÉS PAR M. SARDOUX EN LOCATION

TERRAHYS LINES D'OCCLUTION



III.3. JUSTIFICATION DE L'OPÉRATION ET DU CHOIX DES TERRAINS

Les élus de la commune, devant le constat de carence en logements sociaux, ont pris l'initiative d'une étude sur les possibilités d'urbanisation.

Dès le début de leurs réflexions, ils ont demandé que cette opération se situe dans la zone NA, contiguë au centre du village et par conséquent proche des équipements.

Les terrains concernés étaient - au regard des capacités résiduelles des zones constructibles de la commune - les seuls à pouvoir supporter une telle réalisation (cf. 1.2.2. Les Principes du PCS).

Plusieurs raisons confortent également cette perception :

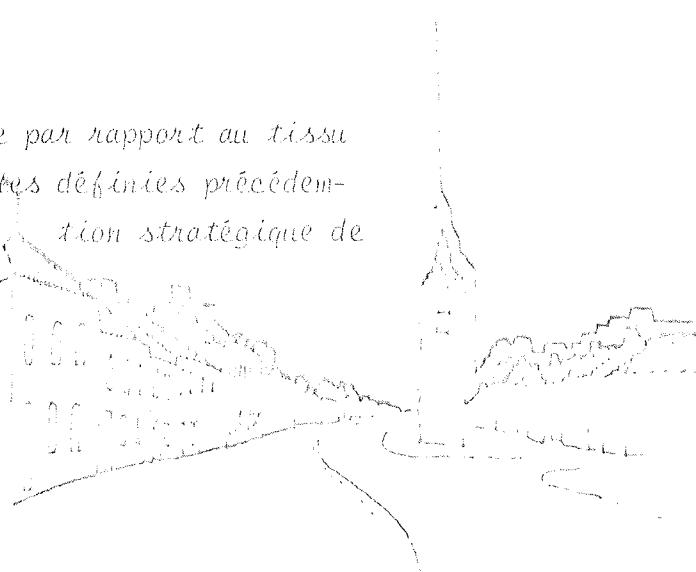
De par sa position, l'opération intègre des contraintes d'aménagement qui paraissent essentielles pour un développement harmonieux de l'urbanisation :

- Possibilité d'ARTICULATION avec le Centre,
- Possibilité de METTRE EN RELATION des zones d'habitats différenciés - le centre et les dernières urbanisations de PONT telles la Cité Notre Dame.

III.4. MESURES ENVISAGEES POUR REDUIRE LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Cf Dossier de Réalisation

Les choix relatifs à l'organisation et à l'articulation de la zone par rapport au tissu existant et son contexte immédiat ont été guidés par les contraintes définies précédemment. Le parti d'aménagement proposé est directement lié à la position stratégique de cette zone au regard du centre existant. Il se veut également respectueux de la structure particulière du centre de PONT.



CHOIST

REALISATION

SAMBRE

PONT SUR

ZAC. du VILLAGE

Commune de PONT SUR SAMBRE

DOSAGEUR

MODÈLE DE

La commune de PONT SUR SAMBRE souhaite porter ses efforts d'urbanisation et d'équipement sur les terrains libres situés à proximité du centre ville, au lieu-dit "Le Village".

En conséquence, elle décide de conduire directement l'aménagement et l'équipement de cette zone.

Le mode de réalisation choisi sera donc la régie directe, pour lequel la commune a délibéré après avoir pris connaissance des documents financiers prévisionnels.

RÉGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Comme l'autorise l'article 317 quater du Code Général des Impôts Annexe II, précisant ceci :

" Dans les zones d'aménagement concerté, l'exclusion de la taxe locale d'équipement prévue à l'article 1585 C. 1. 2. du Code Général des Impôts est subordonnée à la condition que soit prise en charge par les constructeurs au moins le coût des équipements ci-après :

- les voies intérieures à la zone qui n'assurent pas la circulation de secteur à secteur ainsi que les réseaux non concédés qui leur sont rattachés.
- les espaces verts, aires de jeux et promenades correspondant aux seuls besoins des habitants ou des usagers de chaque secteur.
- les aires de stationnement correspondant aux seuls besoins des habitants ou des usagers de chaque secteur.

Et au vu de l'a qualité de l'aménagement proposé, de la participation de l'aménageur et des divers équipements d'infrastructure et espaces verts créés, la commune décide d'exonérer tous les constructeurs de la Taxe locale d'équipement
(Délibération du Conseil Municipal en date du

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CONSTAT DE MUNICIPALITÉ

PROJET

Mairie de Noidé appelle au Conseil Municipal la volonté de la commune de répondre à la demande en logements actuellement non satisfaites sur son territoire et sa volonté de maintenir son urbanisation.

Il propose pour cela la création d'une ZAC sur l'ensemble des six hectares de terrains situés à l'ouest du centre ville, en zone NA au Plan d'aménagement des sols.

Cette zone, d'environ 170 logements, comprendra un certain nombre de logements sociaux judiciairement nécessaires en locatifs et accès, qui permettront de satiger les demandes en logement et les besoins futurs immobiliers, et quelques maisons libres.

La réalisation de cette zone est prévue aux quatre ans.

Il devra connaître à l'assemblée du rapport présentant l'aménagement des terrains en logements et l'aménagement du site, du plan d'aménagement de zone, du programme de réalisation et du bilan financier.

Il propose au Conseil de donner son avis favorable au projet de plan d'aménagement de zone.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de Noidé la participation à la création et la réalisation de la ZAC "Le Village", étant entendu que l'enquête publique vaudra enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- de prendre en charge directement l'aménagement et l'équipement de la zone.
- de donner son avis favorable sur le projet de plan d'aménagement de zone.
- d'exonérer de la taxe locale d'équipement l'enveloppe de la zone.
- de s'engager à faire face aux conséquences financières éventuelles qui impliquera le jeu des articles 76 et 78 du Code de l'urbanisme et de l'habitation qui sont obligatoire à la commune d'assurer les financements dans le cas de succès à statut suivie de rétention de pénitance de construction.

Dossier

DOSSIER

DOSSIER P. R.

ZAC. du VILLAGE

Commune de PONT SUR SAMBRE

PONT SUR SAMBRE

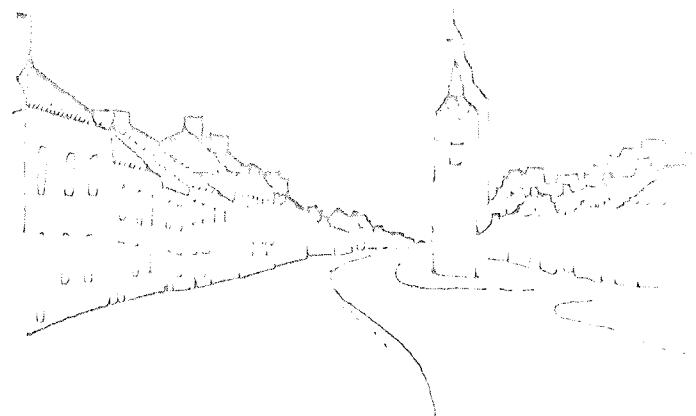
REACTION

NOTICE EXPLICATIVE SUR LES OPERATIONS ET LES ACQUISITIONS A DECLARER D'UTILITE PUBLIQUE
cf. Dossier de creation - Rapport de presentation

--> Plan de situation

--> Plan parcellaire cf. Dossier "Plans" en annexe

--> Etat parcellaire





DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE PONT SUR SAMBRE

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERNE

ETAT PARCELLAIRE

| PROPRIETAIRES | ADRESSES | CADASTRE Section N° Superficie ha a ca | EXPLOITANTS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| - INDIVISION | | | |
| . VANDEKERCKOVE Lucienne, Veuve MAITTE . JACQUIN Antoinette, Epouse BRUN Michel . JACQUIN Emile, Epoux BRUN J. | 44 Rue de Gênes ROUBATX Avenue Foch POLIGNY (Jura) 2 Rue Nicolas Leblanc LILLE | AD 46 1 32 74 AD 426 0 79 15 (ex. 47) | M. BARDOUX Jacques Chaussée Brunehaut AULNOYE AYMERIES |
| - Idem | | AD 426 0 79 15 (ex. 47) | Idem |
| - Idem | | AD 428 1 00 94 (ex. 48) | Idem |
| - INDIVISION | | | |
| . DEWELLE Françoise, Epouse GUYOT Jean . DEWELLE Janine, Epouse LEMAIRE | 288 Grand'Rue PONT SUR SAMBRE 27 Rue du Château DAMPMART Seine et Marne | AD 430 0 48 64 | Non exploité |
| - COLMANT Michel, Epoux NEBOUT | ENGHien LES BATNS | AD 432 0 52 39 (ex. 66) | M. BARDOUX J. |
| - INDIVISION | | | |
| . SACRE Arthur, Veuf ERRAUX Yvonne . SACRE Bernard, Epoux FRANCOIS Réjane | 318 Grand'Rue PONT SUR SAMBRE 3 Grand' Place BERLATMONT | C 351 0 03 55 | Non exploité |
| - Idem | | C 502 1 02 38 | Non exploité |

ETAT PARCELLAIRE SUITE

| PROPRIÉTAIRES | ADRESSES | CADASTRE | | | | EXPLOTTANT |
|-----------------------------------|----------------------------------------|----------|-----|-----------------------|--|------------|
| | | Section | N° | Superficie ha à ca | | |
| INDIVISION | | | | | | |
| STOCLET Ghislaine | 28, Rue Waldeck Rousseau ANZIN | C | 500 | 0 93 15 | | M. BARDOUX |
| Veuve STOCLET Gustave, née PERLIE | 3 Rue des Francs Juges AMIENS Somme | | | | | |

lorsque déposée

sur sol marin, ou déposée



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

ORGANISATION DU NORD
BUREAUX DES SERVICES FISCAUX
DU RÉGIONALISME
PARIS 12^e / A. RUE DE LA
PAIX - PARIS 1^e
5322 VILLEURBANNE - CEDEX
Tél. 36.16.70

N° 80 247 17 C

SERVICE DES DOMAINES
DU RÉGIONALISME
PARIS 12^e / A. RUE DE LA
PAIX - PARIS 1^e

CONTRÔLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

AVIS DU DOMAINE

(Évaluation des indemnités)

ICP de demande de rejet art. R 4 du décret n° 83-209 du 22 avril 1983

EXPOSÉ D'AGIR

1. Service consultant : N° 1e Maître de l'ONF - STATIONNAIRE

2. Date de la consultation : 16 octobre 1980

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Création d'une Z.A.D. = Zone d'aménagement contrôlé

Date de l'ouverture de l'enquête préalable à la D.U.P. : *16/10/80*

Date de la déclaration d'utilité publique :

Date de l'ordonnance d'expropriation :

4. 5. 6. 7. Immeuble concerné dans l'opération :

| | |
|----------------------|---|
| Propriétaire présumé | { |
| Description sommaire | |
| Origine de propriété | |

voir fiche particulière ci-jointe

Situation locative

PROPRETÉS

- VANDENOEVER Lucienne Vve MARIAGE le 6. Juin 1938 à ROUETTE
- JACQUIN Antonette épouse BOIS NICOLAS AVENUE POCH 20070 (Cesne)
- JACQUIN Emilie médecin époux BEAUF J. à, rue Nicolas Leblanc à LILLE

ANCIENNES

6. Origine de propriété :

Anciennes

7. Situation foncière :

OCCUPÉ PAR BAILLOUX JEANNE, cultivateur CHEZ SOI BRUNETTE à RUE DU GOUVERNEMENT AVOCATE

9-10 L - INDEMNITÉ DE DISPOSITION :

a. Indemnité principale :

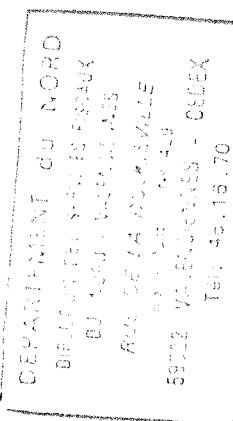
Elle doit correspondre à la valeur des intérêts qu'il possède de la façon suivante :

31 253 m2 à 3% sur le capital et 3% sur l'ensemble du capital.

b. Indemnités accessoires :

La procédure de déposition est à la charge de l'assuré et il lui faut verser à l'assureur une somme de 254 462 francs.

TOULOUSE, le 1^{er} octobre 1946
DISPOSITIONS : 617 373



Fiche N° 2

M.O. E
N° 2
CÉTAZACONST du NORD
Bâtiment Souterrain
Rue de la République
59122 VILLENEUVE D'ASCQ

N° 30 place section 3D n° 430 Villeneuve pour 48 m²

4. Propriétaire présumé : Désiré TRANGOLIS épouse GENEVIEVE et fils :
256, Grand Rue à POISSY-SUR-Epte.
Désiré TRANGOLIS épouse LÉONATTE 27, Rue du Château à Poissy.
5. Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble :

N° 30 place section 3D n° 430 Villeneuve pour 48 m²

Désiré TRANGOLIS épouse GENEVIEVE et fils :
256, Grand Rue à POISSY-SUR-Epte.

6. Origine de programme :

Achat

7. Situation locative :

Titre d'occupation

a. Independence principle:

Elle doit correspondre à la valeur des immobiliers qu'il possède de la façon suivante :



卷之三

卷之三

卷之三

卷之三

卷之三

27

111

111
222
333
444
555
666
777
888
999
000

1. *W. C. G. M. S.*
2. *W. C. G. M. S.*
3. *W. C. G. M. S.*
4. *W. C. G. M. S.*
5. *W. C. G. M. S.*
6. *W. C. G. M. S.*
7. *W. C. G. M. S.*
8. *W. C. G. M. S.*
9. *W. C. G. M. S.*
10. *W. C. G. M. S.*

Correlation of the C and D bands

卷之三

卷之三

Locality & Situation : On the road between Chittagong & Cox's Bazar

7. Situation location :

For 2nd Station, on the road between Chittagong & Cox's Bazar, between Chittagong & Cox's Bazar

8. Originating place :

Chittagong

Locality & Situation : On the road between Chittagong & Cox's Bazar

7. Situation location :

Chittagong

卷之三

soil sample 52 at 39 \pm 6 cm² $\frac{1}{4}$

DISCUSSIONS

- Elle doit correspondre à la valeur des immuebles qui s'élèvent de la fusion suivante :

THE JOURNAL OF POLITICS, VOLUME 73, NUMBER 4, NOVEMBER 2011

卷之三

- 卷之三

卷之三

卷之三

卷之三

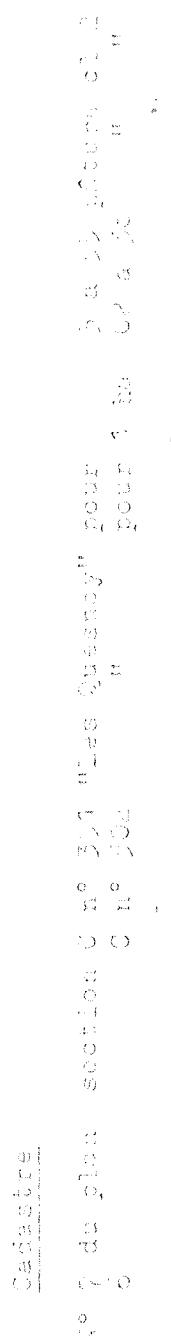
ESTIMATION PROTOTYPE DE LA CIBLE

| | |
|-----------------------|--------------------|
| 1. Nom de la commune | Lezignan-Corbières |
| 2. Code postal | 11100 |
| 3. Code INSEE | 11100 |
| 4. Numéro de la route | RD 1070 |
| 5. Numéro de la case | 10 |

Commune de : Lezignan-Corbières

Autres renseignements

4. Propriétaires présents : S. GOUVIAZIENNE, Véronique, épouse de GOUVIAZIENNE, Béatrice, épouse de FOUILLAT, Daniel, veuf, domicilié à Lezignan-Corbières, au 1070, route de Carcassonne, 11100.
5. Situation, références cadastrales et description sommaire de l'habitation :



6. Description détaillée du terrain :

Le terrain est un petit lot de terrain rectangulaire, bordé par une route à l'ouest et au sud, et par un mur ou une clôture à l'est et au nord. La surface semble être enherbée ou peu entretenue.

7. Description détaillée de l'habitation :

L'habitation est une petite maison individuelle, simple mais bien entretenue. Elle a une façade en brique rouge et une toiture en tuiles. La porte d'entrée est en bois et porte le nom de la famille. Il y a quelques arbres fruitiers dans le jardin devant la maison.

Liens d'accompagnement

7. Situation positive :

6. Origine des propriétés :
Soit \mathcal{D} un ensemble de propriétés et \mathcal{C} une classe de propriétés. On appelle \mathcal{D} une propriété de \mathcal{C} si et seulement si pour tout élément x de \mathcal{C} , x possède la propriété \mathcal{D} .
On appelle \mathcal{C} une propriété de \mathcal{D} si et seulement si pour tout élément x de \mathcal{D} , x possède la propriété \mathcal{C} .

6. Origine des propriétés :

Soit \mathcal{D} un ensemble de propriétés et \mathcal{C} une classe de propriétés. On appelle \mathcal{D} une propriété de \mathcal{C} si et seulement si pour tout élément x de \mathcal{C} , x possède la propriété \mathcal{D} .
On appelle \mathcal{C} une propriété de \mathcal{D} si et seulement si pour tout élément x de \mathcal{D} , x possède la propriété \mathcal{C} .

9-10.1 - INDEMNITÉ DE DÉPOSESSION :

a. Indemnité principale :

Elle doit correspondre à la valeur des intérêts qui s'établissent de la façon suivante :

100 % sur la valeur de l'immobilier et 100 % sur la valeur de l'immobilier et 100 % sur la valeur de l'immobilier

b. Indemnités accessoires :

Le montant de ces indemnités accessoires est fixé par convention

Entre le vendeur et l'acquéreur.

TOTAL de l'indemnité de déposition :

Lt.

N° 700
Rec. n° 1
N° 2

| |
|-----------------------------------------------------------|
| LE GESTE DES TERRES DU NOTRE-DAME DE LA MER |
| Concession à la Société des Etangs de la Baie de Somme |
| Propriétaire : M. le Père GARNIER |
| Surface : 100 ha. |
| Etat : Vaste étang d'eau douce |
| Tenu à : 10.10 |
| Autres détails : |
| Autre nom : |

Commune de : PORT SUR SARTHE

4. Propriétaires présentés : SICCIOLI GASTONNE 20, Rue de l'École Supérieure de Caen et SICCIOLI Gustave époux DÉMÉTRE 20 Rue des Frères Dupont à Caen

5. Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble :

Le GESTE DES TERRES DES ETANGS NOTRE-DAME DE LA MER à Port-sur-Sartthe

Parcours en nature de bâture entre la rue Gastonne, la rue de l'école supérieure et la rue Notre-Dame. Terrain à usage agricole et bâti en deux zones : 240 mètres en bâti et 760 mètres en usage agricole. Cela concerne un étang d'eau douce de 100 ha.

6. Origine de propriété :
Génération de succession d'ancêtre déclaré

7. Situation locative :

Géant parmi les cultivateurs chinois, propriétaires de terres en commun
Surnom local : koukou

3.10.1 INDEPENDANCE DE LA POSSESSION

a. Indépendance principale :

Elle consiste à démontrer que l'indépendance des immeubles qui sont dans les familles suivantes :

• Famille n° 276 : Gérard et Sophie

• Famille n° 277 : Sophie et Gérard

;

b. Indépendance accessorielle :

Elle consiste à démontrer que l'indépendance des immeubles qui sont dans les familles suivantes :

• Famille n° 278 : Sophie et Gérard

• Famille n° 279 : Sophie et Gérard

;

TOTAL de l'indépendance de dépossession... 24 571

10. INTEGRATING DEVICE CONNECTION

Integrating device connection is a process of connecting the device to the system. It involves the following steps:

- Identify the device to be connected.
- Check the compatibility of the device with the system.
- Install the device driver or software required for the device.
- Connect the device to the system using appropriate cables and connectors.
- Test the device to ensure it is functioning correctly.

For more information, refer to the device documentation.

10
C
O
N
T
R
A
C
T
S

PROJET D'ACCUEIL DES
CHOSISSES D'INVESTISSEURS
SOCIALS EN SAVOIE

é l'ensemble ou par voie d'assimilation

三〇二

RELEVÉ SPÉCIALE D'ATLAS

卷之三

| Report Date | | Number of Cases | Source | Incidence | Proportion | Activities | Locations | Reasons | Comments |
|-------------|-------------|-----------------|--------------|-----------|------------|------------|-----------|---------|----------|
| 1 | Report Date | 1 | Surveillance | 1 | 100% | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | Report Date | 2 | Surveillance | 2 | 100% | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3 | Report Date | 3 | Surveillance | 3 | 100% | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 4 | Report Date | 4 | Surveillance | 4 | 100% | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | Report Date | 5 | Surveillance | 5 | 100% | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 6 | Report Date | 6 | Surveillance | 6 | 100% | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 7 | Report Date | 7 | Surveillance | 7 | 100% | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 8 | Report Date | 8 | Surveillance | 8 | 100% | 8 | 8 | 8 | 8 |
| 9 | Report Date | 9 | Surveillance | 9 | 100% | 9 | 9 | 9 | 9 |
| 10 | Report Date | 10 | Surveillance | 10 | 100% | 10 | 10 | 10 | 10 |
| 11 | Report Date | 11 | Surveillance | 11 | 100% | 11 | 11 | 11 | 11 |
| 12 | Report Date | 12 | Surveillance | 12 | 100% | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 13 | Report Date | 13 | Surveillance | 13 | 100% | 13 | 13 | 13 | 13 |
| 14 | Report Date | 14 | Surveillance | 14 | 100% | 14 | 14 | 14 | 14 |
| 15 | Report Date | 15 | Surveillance | 15 | 100% | 15 | 15 | 15 | 15 |
| 16 | Report Date | 16 | Surveillance | 16 | 100% | 16 | 16 | 16 | 16 |
| 17 | Report Date | 17 | Surveillance | 17 | 100% | 17 | 17 | 17 | 17 |
| 18 | Report Date | 18 | Surveillance | 18 | 100% | 18 | 18 | 18 | 18 |
| 19 | Report Date | 19 | Surveillance | 19 | 100% | 19 | 19 | 19 | 19 |
| 20 | Report Date | 20 | Surveillance | 20 | 100% | 20 | 20 | 20 | 20 |
| 21 | Report Date | 21 | Surveillance | 21 | 100% | 21 | 21 | 21 | 21 |
| 22 | Report Date | 22 | Surveillance | 22 | 100% | 22 | 22 | 22 | 22 |
| 23 | Report Date | 23 | Surveillance | 23 | 100% | 23 | 23 | 23 | 23 |
| 24 | Report Date | 24 | Surveillance | 24 | 100% | 24 | 24 | 24 | 24 |
| 25 | Report Date | 25 | Surveillance | 25 | 100% | 25 | 25 | 25 | 25 |
| 26 | Report Date | 26 | Surveillance | 26 | 100% | 26 | 26 | 26 | 26 |
| 27 | Report Date | 27 | Surveillance | 27 | 100% | 27 | 27 | 27 | 27 |
| 28 | Report Date | 28 | Surveillance | 28 | 100% | 28 | 28 | 28 | 28 |
| 29 | Report Date | 29 | Surveillance | 29 | 100% | 29 | 29 | 29 | 29 |
| 30 | Report Date | 30 | Surveillance | 30 | 100% | 30 | 30 | 30 | 30 |
| 31 | Report Date | 31 | Surveillance | 31 | 100% | 31 | 31 | 31 | 31 |
| 32 | Report Date | 32 | Surveillance | 32 | 100% | 32 | 32 | 32 | 32 |
| 33 | Report Date | 33 | Surveillance | 33 | 100% | 33 | 33 | 33 | 33 |
| 34 | Report Date | 34 | Surveillance | 34 | 100% | 34 | 34 | 34 | 34 |
| 35 | Report Date | 35 | Surveillance | 35 | 100% | 35 | 35 | 35 | 35 |
| 36 | Report Date | 36 | Surveillance | 36 | 100% | 36 | 36 | 36 | 36 |
| 37 | Report Date | 37 | Surveillance | 37 | 100% | 37 | 37 | 37 | 37 |
| 38 | Report Date | 38 | Surveillance | 38 | 100% | 38 | 38 | 38 | 38 |
| 39 | Report Date | 39 | Surveillance | 39 | 100% | 39 | 39 | 39 | 39 |
| 40 | Report Date | 40 | Surveillance | 40 | 100% | 40 | 40 | 40 | 40 |
| 41 | Report Date | 41 | Surveillance | 41 | 100% | 41 | 41 | 41 | 41 |
| 42 | Report Date | 42 | Surveillance | 42 | 100% | 42 | 42 | 42 | 42 |
| 43 | Report Date | 43 | Surveillance | 43 | 100% | 43 | 43 | 43 | 43 |
| 44 | Report Date | 44 | Surveillance | 44 | 100% | 44 | 44 | 44 | 44 |
| 45 | Report Date | 45 | Surveillance | 45 | 100% | 45 | 45 | 45 | 45 |
| 46 | Report Date | 46 | Surveillance | 46 | 100% | 46 | 46 | 46 | 46 |
| 47 | Report Date | 47 | Surveillance | 47 | 100% | 47 | 47 | 47 | 47 |
| 48 | Report Date | 48 | Surveillance | 48 | 100% | 48 | 48 | 48 | 48 |
| 49 | Report Date | 49 | Surveillance | 49 | 100% | 49 | 49 | 49 | 49 |
| 50 | Report Date | 50 | Surveillance | 50 | 100% | 50 | 50 | 50 | 50 |
| 51 | Report Date | 51 | Surveillance | 51 | 100% | 51 | 51 | 51 | 51 |
| 52 | Report Date | 52 | Surveillance | 52 | 100% | 52 | 52 | 52 | 52 |
| 53 | Report Date | 53 | Surveillance | 53 | 100% | 53 | 53 | 53 | 53 |
| 54 | Report Date | 54 | Surveillance | 54 | 100% | 54 | 54 | 54 | 54 |
| 55 | Report Date | 55 | Surveillance | 55 | 100% | 55 | 55 | 55 | 55 |
| 56 | Report Date | 56 | Surveillance | 56 | 100% | 56 | 56 | 56 | 56 |
| 57 | Report Date | 57 | Surveillance | 57 | 100% | 57 | 57 | 57 | 57 |
| 58 | Report Date | 58 | Surveillance | 58 | 100% | 58 | 58 | 58 | 58 |
| 59 | Report Date | 59 | Surveillance | 59 | 100% | 59 | 59 | 59 | 59 |
| 60 | Report Date | 60 | Surveillance | 60 | 100% | 60 | 60 | 60 | 60 |
| 61 | Report Date | 61 | Surveillance | 61 | 100% | 61 | 61 | 61 | 61 |
| 62 | Report Date | 62 | Surveillance | 62 | 100% | 62 | 62 | 62 | 62 |
| 63 | Report Date | 63 | Surveillance | 63 | 100% | 63 | 63 | 63 | 63 |
| 64 | Report Date | 64 | Surveillance | 64 | 100% | 64 | 64 | 64 | 64 |
| 65 | Report Date | 65 | Surveillance | 65 | 100% | 65 | 65 | 65 | 65 |
| 66 | Report Date | 66 | Surveillance | 66 | 100% | 66 | 66 | 66 | 66 |
| 67 | Report Date | 67 | Surveillance | 67 | 100% | 67 | 67 | 67 | 67 |
| 68 | Report Date | 68 | Surveillance | 68 | 100% | 68 | 68 | 68 | 68 |
| 69 | Report Date | 69 | Surveillance | 69 | 100% | 69 | 69 | 69 | 69 |
| 70 | Report Date | 70 | Surveillance | 70 | 100% | 70 | 70 | 70 | 70 |
| 71 | Report Date | 71 | Surveillance | 71 | 100% | 71 | 71 | 71 | 71 |
| 72 | Report Date | 72 | Surveillance | 72 | 100% | 72 | 72 | 72 | 72 |
| 73 | Report Date | 73 | Surveillance | 73 | 100% | 73 | 73 | 73 | 73 |
| 74 | Report Date | 74 | Surveillance | 74 | 100% | 74 | 74 | 74 | 74 |
| 75 | Report Date | 75 | Surveillance | 75 | 100% | 75 | 75 | 75 | 75 |
| 76 | Report Date | 76 | Surveillance | 76 | 100% | 76 | 76 | 76 | 76 |
| 77 | Report Date | 77 | Surveillance | 77 | 100% | 77 | 77 | 77 | 77 |
| 78 | Report Date | 78 | Surveillance | 78 | 100% | 78 | 78 | 78 | 78 |
| 79 | Report Date | 79 | Surveillance | 79 | 100% | 79 | 79 | 79 | 79 |
| 80 | Report Date | 80 | Surveillance | 80 | 100% | 80 | 80 | 80 | 80 |
| 81 | Report Date | 81 | Surveillance | 81 | 100% | 81 | 81 | 81 | 81 |
| 82 | Report Date | 82 | Surveillance | 82 | 100% | 82 | 82 | 82 | 82 |
| 83 | Report Date | 83 | Surveillance | 83 | 100% | 83 | 83 | 83 | 83 |
| 84 | Report Date | 84 | Surveillance | 84 | 100% | 84 | 84 | 84 | 84 |
| 85 | Report Date | 85 | Surveillance | 85 | 100% | 85 | 85 | 85 | 85 |
| 86 | Report Date | 86 | Surveillance | 86 | 100% | 86 | 86 | 86 | 86 |
| 87 | Report Date | 87 | Surveillance | 87 | 100% | 87 | 87 | 87 | 87 |
| 88 | Report Date | 88 | Surveillance | 88 | 100% | 88 | 88 | 88 | 88 |
| 89 | Report Date | 89 | Surveillance | 89 | 100% | 89 | 89 | 89 | 89 |
| 90 | Report Date | 90 | Surveillance | 90 | 100% | 90 | 90 | 90 | 90 |
| 91 | Report Date | 91 | Surveillance | 91 | 100% | 91 | 91 | 91 | 91 |
| 92 | Report Date | 92 | Surveillance | 92 | 100% | 92 | 92 | 92 | 92 |
| 93 | Report Date | 93 | Surveillance | 93 | 100% | 93 | 93 | 93 | 93 |
| 94 | Report Date | 94 | Surveillance | 94 | 100% | 94 | 94 | 94 | 94 |
| 95 | Report Date | 95 | Surveillance | 95 | 100% | 95 | 95 | 95 | 95 |
| 96 | Report Date | 96 | Surveillance | 96 | 100% | 96 | 96 | 96 | 96 |
| 97 | Report Date | 97 | Surveillance | 97 | 100% | 97 | 97 | 97 | 97 |
| 98 | Report Date | 98 | Surveillance | 98 | 100% | 98 | 98 | 98 | 98 |
| 99 | Report Date | 99 | Surveillance | 99 | 100% | 99 | 99 | 99 | 99 |
| 100 | Report Date | 100 | Surveillance | 100 | 100% | 100 | 100 | 100 | 100 |

A. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
B. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
C. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
D. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
E. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
F. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
G. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
H. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
I. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
J. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
K. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
L. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
M. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
N. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
O. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
P. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
Q. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
R. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
S. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
T. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
U. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
V. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
W. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
X. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
Y. *Yucca whipplei* (Gray) Greene
Z. *Yucca whipplei* (Gray) Greene

O. DEGOLI

10. RECOURS A PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Oùres à soumettre au juge de réparation :

Le service consignant sera porté à la connaissance du juge tous les faits pouvant rendre applicables les dispositions de l'article 21 nouveau de l'ordonnance du 25 octobre 1958, pour lui permettre de soulever devant les moyens très, notamment, du paragraphe IV de cet article.

II - Indemnités de dépossession :

Suivant décret sur surfaces n° 7302, mod. E 1 S 10, 11 et 7305, mod. EC § 10 -- cf. aussi col. 7 du relevé récapitulatif - il y a lieu de prévoir à ce titre : .

| | |
|-------------------------------------------|---------|
| a. Indemnités principales . (1) | 162 150 |
| b. Indemnités accessoires . (2) | 47 350 |
| ENSEMBLE | 209 500 |
| | 209 500 |

III - Indemnités d'éviction :

Suivant décret sur surfaces n° 7302, mod. E 1 S 10, 11 et 7305, mod. EC § 10 -- cf. aussi col. 7 du relevé récapitulatif - il y a lieu de prévoir à ce titre : . Ensuite l'éviction remise fait que ces cas d'éché de locaux de remplacement (art. 22 de l'ordonnance du 23 octobre 1958), cette dernière éviction devrait être reconSIDérée.

MONTANT TOTAL DES INDÉMНИTÉS DE DÉPOSESSION ET D'EVICTИON A PRÉVOIR

209 500

Rélogement des occupants (art. 10 de la loi du 1er septembre 1958) :

L'administration expropriante aura, le cas échéant, à prévoir le relogement des occupants de locaux d'habitation bénéficiant du droit au maintien dans les lieux.

Les indemnités de déménagement et d'éjection personnelle à prévoir au profit des occupants paraissent devoir s'élever globalement à la somme de

MONTANT TOTAL DE LA DÉPENSE A PRÉVOIR

209 500

(1) Le procès dont il s'agit n'a pas été déclaré d'utilité publique et en vertu de la législation en vigueur il ne peut être autorisé à aucun titre qu'en cas de vente forcée (articles L 11-2 et L 11-3 du Code de l'Instruction Criminelle) ou de vente au moyen d'un mandat de vente (articles de Z.A.B., aucune indemnité de vente n'étant alors due). Cela n'empêche pas toutefois l'exercice son droit de présemption sur une vente qui lui a été faite au nom de l'autre partie. Le propriétaire fait établir son droit de résiliation de la convention de vente et le recouvrement de la somme restant due au profit de l'autre partie de la convention de vente.

11. Consultation en tout état d'art à déclarer d'utilité publique (art. D.6, R.10 et suivants du Code du Domaine de l'Etat ou art. 7 à 10 et 22 du décret n° 48-1209 du 28 août 1948) :
- du Comité Départemental des Constructions Sociales;
 - de la Commission Départementale de Contrôle des Opérations Marchandes;
 - de la Commission Centrale de Contrôle des Opérations Marchandes.

12. Réalisation d'accords amiables :

N° 145

13. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur butée, une nouvelle consultation du Domaine sera nécessaire si l'opération n'est pas réalisée dans le délai d'un an.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (art. R. 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A. Vénerable : le 16 mars 1974

Le Directeur d'assurances,

G. DELCOUR

Procès jointes :